REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi

Ministère du Développement communautaire, de la Solidarité nationale et de l'Equité sociale et territoriale

RAPPORT DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

AVRIL-MAI-JUIN 2023

T2_2023

Table des matières

Sigles et abréviations **4**

Fiche synoptique du projet **6**

I. Contexte et justification **7**

II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD **11**

III. Engagement Environnementaux et Sociaux du PA-PUDC **12**

3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement 12

3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes 13

3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC **14**

IV. Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PCGES du PUDC 2 ..... **15**

V. Bilan de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD **16**

VI. Suivi spécifique de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale **25**

6.1. Présentation du bilan des activités de supervision et de suivi du PGES du PA - PUDC 25

6.2. Bilan des activités de suivi spécifique réalisées par l'équipe du PUDC 27

6.2.1. Screening environnemental et social des sous projets de postes de santé, de mini forages, de magasins de stockage de céréales et d'unité de transformation laitière 27

6.2.2. Suivi performance environnementale et sociale des sous projets du PA PUDC-BAD 33

6.3. Bilan des résultats des activités réalisées par la DEFCCS 42

6.3.1. Elaboration PTBA 2023 43

6.3.2. Matrices de suivi de la mise en œuvre du plan d'action avec la DEFCCS 46

6.3.3. Suivi exécution technique et financière 2022 et planification 2023 convention de partenariat DEFCCS et EXCELLEC SA 50

6.4. Bilan des activités réalisées par la DEEC 54

6.5. Bilan des résultats des activités d'ingenierie sociale réalisées par le cabinet MSA 58

VII. Mécanisme de gestion des plaintes du PUDC **67**

7.2. Objectifs et finalité 67

VIII. Bilan de la prise en charge des non-conformités ou points d'attention **68**

IX. Conclusion Perspectives et recommandations **76**

X. Annexes 77
10.1. Mécanisme de Gestion des Plaintes du PUDC 77
10.2. Fiche screening environnemental et social validé 77
10.3. Compte rendu mission supervision travaux piste 77
10.4. Stratégie de reboisement I CONS et projet d'actes d'engagement avec les GPF . 77

Sigles et abréviations

ANRAC	:	Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
APD	:	Avant-Projet Détaillé
AREP	:	Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation
CT	:	Collectivité Territoriale
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCI	:	Budget Consolidé d'Investissement
BID	:	Banque Islamique de Développement
BT	:	Basse Tension
CAT	:	Cellule d'Appui Technique
CMR	:	Cadre de Mesure des Rendements
CRSE	:	Comité Régional de Suivi Environnemental et Social
CSS	:	Conséquences du Changement Climatique
DAO	:	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	:	Direction Centrale des Marchés Publics
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DREEC	:	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux et Forêts Chasse et Conservation des Sols
EES	:	Evaluation Environnementale Stratégique
ES	:	Environnement et Social
ES HSS	:	Environnemental et Social Hygiène Sécurité et Santé
FSD	:	Fonds Saoudien de Développement
GES	:	Gestion Environnementale et Sociale
GDS	:	Gouvernement du Sénégal
HSE	:	Hygiène Sécurité et Santé
ICPE	:	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IEC	:	Information-Education-Communication
IFAN	:	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Fôrets

MO	:	Mise en Œuvre
MSA	:	Malick Sow et Associés
MT	:	Moyenne Tension
OP	:	Complexe Opérationnel
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
PA	:	Projet d'Appui
PAC	:	Périmètre Agricole Communautaire
PCGES	:	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PEES	:	Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNB	:	Programme National de Biogaz
PP	:	Partie Prenante Principale
PS	:	Partie Prenante Secondaire
PRI	:	Pôle Régional d'Intervention
PTA	:	Plateforme de Transformation Agricole
PUDC	:	Programme d'Urgence de Développement Communautaire
PV	:	Procès-Verbal
REP	:	Rapport d'Evaluation de Projet
SAEMV	:	Système d'alimentation en Eau Multi Villages
SAR	:	Société Agricole Rurale
SISMAR	:	Société Industrielle Sahélienne de Mécanique, de Matériels Agricoles et de Représentations
SSI	:	Système de Sauvegarde Intégré
T2	:	Trimestre 2
T3	:	Trimestre 3
T4	:	Trimestre 4
UCAD	:	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UGP	:	Unité de Gestion du Projet

Fiche synoptique du projet

Pays	Sénégal
Ministère Tutelle	Ministère du Développement communautaire, de la Sociale nationale et de l'Equité sociale et territoriale
Nom du Programme	Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)
Titre du projet	Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA-PUDC)
Partenaire	Banque Africaine de Développement (BAD)
N° accord de prêt	P-SN-KZ0-004 ; 2000200003052
Dates clés	- Approbation : 27/09/2018 - Signature : 02/10/2018 - Publication EES 24/08/2018 - Entrée en vigueur : 19/12/2018 - Premier décaissement : 10/07/2019 - Clôture prévisionnelle : 31/12/2022 - Clôture prolongation : 31/12/2024
Durée initiatiale	4 ans (48 mois) : Décembre 2018-Décembre 2022
Durée après Prolongation	6 ans (72 mois) : Décembre 2018-Décembre 2024
Coûts totaux du projet	**45 275 722 325** CFA (69 080 000 EUR) dont : - 39 334 200 000 F CFA (60 000 000 EUR), financement BAD - 5 945 522 325 F CFA (9 069 241 EUR) Contrepartie Etat Sénégal.
Objectif du programme	Contribuer à améliorer durablement les conditions de vie socio-économiques et sanitaires des populations en milieu rural.
Effets attendus	1. Meilleur accès des populations aux infrastructures socio-économiques de base ; 2. Meilleur accès des populations aux infrastructures routières et énergétiques ; 3. Meilleur accès aux marchés et accroissement des revenus des producteurs.
Résultats attendus	- Réalisation de 300 km de pistes rurales - Réalisation de 40 SAEMV (forages et châteaux d'eau avec réseaux de distribution et ouvrages connexes) - Electrification de 180 villages dont 150 par réseau MT/BT et 30 par voie solaire - Acquisition de 500 équipements de transformation post-récolte - Mise en place de 40 SAR, l'aménagement et la mise en valeur de 40 périmètres à vocation agricole - Réalisation et équipement de 25 plateformes de services - Construction de 20 postes de santé équipés - IEC, Etudes et Renforcement de capacité des acteurs
Régions d'intervention	Zone Sud : Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Zone Centre : Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Zone Est : Tambacounda, Kédougou Zone Nord **:** Louga et Matam.
Catégorie E&S	- Programme de Catégorie 2 « Projets à risques modérés »

I. Contexte et justification

Depuis 2015, le Gouvernement du Sénégal s'est résolument engagé dans la voie de l'accélération du développement communautaire à travers le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) en boostant l'économie de la plupart des communes rurales par le renforcement de leur environnement socio-économique, la construction d'infrastructures socio-économiques de base et l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et social de leurs localités. Ceci a comme point de mire la réalisation du Plan Sénégal Émergent (PSE) à l'horizon 2035.

Dans ce processus, les partenaires techniques et financiers comme la Banque Africaine de Développement (BAD) ont apporté leur contribution au Gouvernement du Sénégal pour la mise en œuvre de la seconde phase du PUDC, entamée depuis 2018. La BAD a accordé au Gouvernement du Sénégal (GdS) un crédit de soixante millions d'euros pour contribuer à la mise en œuvre de la seconde phase à travers le Projet d'Appui au Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PA– PUDC).

Ainsi, beaucoup de localités dans les régions d'intervention du PA-PUDC vont bénéficier de l'accompagnement de la Coordination Nationale du programme pour la mise en place de périmètres agricoles communautaires (PAC) ; la réalisation de forages et d'infrastructures d'alimentation en eau potable ; la construction et l'équipement de plateformes de transformation agricoles (PTA) ; l'acquisition d'équipements de transformation post-récolte pour les femmes et les jeunes ; la réalisation de pistes rurales et l'électrification de certaines localités par centrales solaires ou par réseau MT/BT ; la construction et l'équipement de postes de santé équipés et d'écoles.

Toutefois, les réalisations du PA-PUDC pourraient impacter négativement l'environnement et le milieu socioéconomique. Afin de minimiser ces effets négatifs potentiels, le programme a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) en 2017, conformément à la réglementation nationale.

Concernant l'implication des partenaires techniques et financiers dont la Banque Africaine de Développement (BAD), le programme tient compte du système de sauvegarde intégré de la banque notamment les sauvegardes opérationnelles pertinentes pour le PA-PUDC.

Globalement, le programme a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD, ce qui correspond à la catégorie retenue par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Transition Ecologique dans le cadre de l'EES du programme. Le résumé de l'évaluation EES a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018.

Les résultats de l'EES et du Rapport d'Evaluation du Projet (REP) montrent que les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils sont essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore, de manière substantielle, les conditions de vie des populations rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, accès aux structures de santé, l'augmentation des revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du PUDC, la gestion environnementale et sociale du PUDC repose sur la mise en œuvre de la composante 4 du programme, relative à l'environnement et à la promotion d'une économie verte. Cette composante est scindée en deux volets à savoir : i) le volet mise en œuvre du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et ii) le volet promotion d'une économie verte.

La mise en œuvre du PCGES de l'EES et du PGES du PA-PUDC contribue à la réalisation des objectifs du programme par l'atteinte des résultats intermédiaires du cadre de mesure des rendements à savoir : i) les ressources naturelles et les écosystèmes dans les sites d'intervention du programme sont préservés et/ou restaurés » et ii) les impacts négatifs des travaux et des projets sont atténués et des emplois dans le domaine de l'économie verte sont créés.

La démarche consiste, dans un premier temps, à veiller à la prise en compte du volet environnement dans tout le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités du programme.

Le PUDC est responsable de la mise en œuvre du PGES et doit se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution des projets, aux politiques et aux directives de la BAD, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Aussi, étant classé à la catégorie 2, le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PCGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque.

Durant le trimestre 1 de l'année 2023, les activités de suivi environnemental et social et de gestion des ressources naturelles menées sont :

- Elaboration de termes de référence pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du PA PUDC/BAD ; validation des TdR par la BAD et lancement de la manifestation d'intérêt ;
- Supervision des réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes par la DEFCCS ;
- Prospection et validation des sites devant abrités les sous-projets de postes de santé dans les régions de Kaffrine et Thiès ;

- Suivi de la disponibilité des délibérations ou du déclenchement du processus en collaboration avec les populations bénéficiaires, les maires et sous-préfets des localités d'intervention ;
- Suivi de la validation des résultats de screening environnemental et social par les DREEC de Diourbel, Fatick et Kaolack ;
- Consultation des parties prenantes concernées et impactées pour recueillir leurs craintes, avis et recommandations dans le cadre des sous-projets à redéployer, en cours de réalisation et en phase de valorisation ;
- Partage avec la DEEC et les DREEC de la base de données des sous-projets en attente de screening ou devant faire l'objet de visite d'évaluation de la performance environnementale et sociale ;
- Revue et validation des rapports bilan de la mise en œuvre des premiers décaissements dans le cadre des conventions et projets de partenariats avec la DEFCCS et la DEEC ;
- Organisation de rencontres de suivi du niveau de la mise en œuvre des projets de partenariat avec la DEEC et la DEFCCS ;
- Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environnementalistes des missions de contrôle et des entreprises ;
- Missions de supervision virtuelle des volets sauvegardes environnementale et sociale par la BAD ;
- Suivi de la performance environnementale et sociale des entreprises pistes (I CONS, ECOTRA, KELIMANE) et équipements post récolte (SISMAR) ;
- Revue et validation des rapports mensuels de surveillance environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé des entreprises ;
- Suivi du redéploiement des activités d'ingénierie sociale confiées au cabinet MSA ;
- Elaboration du mécanisme de gestion des plaintes du programme ;
- Revue du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), préparé par le cabinet MSA, dans le cadre de son contrat avec le PUDC pour la mise en œuvre du volet IEC ;
- Suivi de la mise en œuvre des mécanismes de gestion des plaintes (MGP) des entreprises et bureaux de contrôle ;
- Suivi des plaintes enregistrées via le mécanisme du programme ;
- Formation du personnel du PUDC en genre et inclusion sociale ;
- Revue et validation du rapport portant étude sur la capitalisation et la labellisation des projets hydrauliques du PUDC ;
- Rencontres de travail avec les universités Gaston Berger de Saint Louis, EL Hadji Ibrahima NIASS du Sine Saloum et celle de Ziguinchor dans le cadre des activités du « PUDC ACADEMY » ;
- Participation à l'élaboration des DAO de construction de plateformes de transformation agricole (PTA) pour s'assurer de la prise en charge des clauses environnementales et sociales ; rencontre de coordination pour le suivi des

engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutées dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ;
- Évaluation du niveau d'atteinte des indicateurs de performance attendue de l'intervention de la DEFCCS et de la DEEC ;
- Mise à jour du tableau de suivi des performances/indicateurs environnementaux et sociaux de programme.

Ce présent rapport est préparé dans le but de rendre compte des résultats obtenus au courant du trimestre 2 de l'année 2023, de la mise en œuvre des activités ci-après :

- Mission de supervision de la BAD du niveau de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale du 13 au 16 juin 2023 ;
- Évaluation du niveau de mise en œuvre des conventions, projets de partenariats et contrats avec les partenaires et prestataires de services mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PGES ;
- Suivi des activités de compensation réalisées dans le cadre de la convention tripartites DEFCCS, EXCELLEC ;
- Rencontre de suivi environnemental et social du PUDC avec le spécialiste sauvegardes environnementale et sociale de la BAD et les HSE des entreprises ;
- Finalisation et partage en interne du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PUDC ;
- Suivi de la validation des rapports de screening environnemental et social soumis aux DREECS ;
- Appui aux partenaires pour l'élaboration des PTBA 2023 et la préparation des demandes de validation … ;
- Suivi de chantier des travaux de pistes dans la région de Fatick ;
- Screening environnemental et social de sites d'intervention du PUDC identifiés pour ce trimestre ;
- Suivi recrutement consultant pour la réalisation de l'audit annuel de performance environnemental et social du projet ;
- Consultation des parties prenantes principales et secondaires sur le programme et les sous-projets à réaliser ;
- Renforcement des capacités des coordonnateurs de PRI sur le volet environnement et social du PUDC ;
- Mobilisation des parties prenantes techniques et communautaires autour des activités du PUDC ;
- Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environnementalistes des missions de contrôles et des entreprises ;
- Elaboration et renseignement d'une matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutés dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ;

- Animation d'émissions radio communautaire dans le cadre du redéploiement de la stratégie de communication de masse du PUDC qui vise à atteindre le grand public ;
- Organisation des séances d'animation territoriale avec les SAR ;
- Diagnostic des SAR et renforcement des capacités de leurs membres ;
- Animation et sensibilisation sur les volets pistes rurales et hydraulique ;
- Accompagnement du processus de redéploiement des sous-projets de construction et d'équipement de postes de santé.

II. Résumé des composantes du PA-PUDC/BAD

Le tableau ci-dessous présente le résumé des différentes composantes du PA-PUDC.

Tableau 1 : Composantes et sous-composantes du PA PUDC

Composantes	SOUS-Composantes
A. Chaînes de valeur et Développement des Infrastructures	**Chaînes de valeur agricoles** (i) Accompagnement pour la mise en place de 40 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) ; (ii) aménagement de 40 périmètres horticoles (5 -10 hectares) à vocation agricole y compris les équipements d'irrigation, (iii) Accompagnement pour la mise en valeur de 40 périmètres horticoles; (iv) Appui à la mise en marché de la production des SAR (ciblage et actualisation) ; (v) Accompagnement des porteurs de projets ; Fond pour le financement de projets ; (vi) Acquisition de kits d'amorçage pour l'appui aux jeunes et aux femmes ; (vii) Construction de 30 magasins de stockage de produits agricoles ; (viii) Construction de 5 magasins de conditionnement des produits agricoles ; (ix) Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place des plateformes agricoles ; (x) Mise en place de 25 plateformes agricoles ; (xi) Acquisition de lots d'équipements pour les 25 plateformes agricoles ; (xii) Acquisition de 500 équipements de transformation pour les femmes et les jeunes ; (xiii) Formations pour les membres du comité de gestion des plateformes agricoles et des équipements de transformation ; (xiv) Formation pour les opérateurs des machines des plateformes agricoles ; (xv) Formation des gestionnaires des mini-laiteries.
	Infrastructures routières et énergétiques (i) Réalisation de 300 km de pistes rurales ; (ii) Appuis aux groupements et comités d'entretien des pistes ; (iii) Réalisation de 30 centrales solaires photovoltaïques (PV) ; (iv) Pose de 300 Km de réseaux Moyenne Tension (MT) ; (v) Pose de 300 km de réseaux Basse Tension (BT) ; (vi) Acquisition de 150 Postes H61 ; (vii) Installation du réseau électrique intérieur pour 3 000 ménages vulnérables.
	Amélioration des services sociaux de base : (i) Réalisation d'études géophysiques pour la confirmation des sites de forages ; (ii) Réalisation et équipements de 40 forages neufs ; (ii) Réalisation et équipements de 40 Châteaux d'eau ; (iii) Pose de 500 km de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable ; (iv) Réalisation de 80 abreuvoirs ; (vi) Réalisation de 40 prises de charrette; (vii) Réalisation de 40 branchements scolaires ; (viii) Réalisation

	de 40 édicules scolaires ; (ix) Réalisation de 600 bornes fontaines (x) Réalisation et équipements de 20 postes de santé incluant le paquet minimum d'activité de santé/nutrition.
B. IEC, Etudes et renforcement de capacités	**IEC sur le projet, Sensibilisation, Changement de Comportement :** (i) Appui à la formation pour 100 agents des services déconcentrés ; (ii) Renforcement des capacités de 50 Collectivités territoriales ; (iii) Formations des formatrices pour 250 groupements féminins ; (iv) Etude du coût de la faim ; (v) Formation de 150 ASC dans la zone du projet ; (vi) Suivi-promotion de la croissance-Eveil-Prise en charge de la maladie ; (vii) Appuis institutionnels pour les services sectoriels ; (viii) Appui aux cantines scolaires dans 2 régions ; (ix) Appui à la mise à jour du RNU (Enquête); (x) Etudes d'impact sur la pauvreté et la protection sociale ; (xi) Renforcement des capacités des mutuelles de santé ; (xii) Appuis institutionnels à l'ANRAC.
C. Gestion du Projet	i) Salaires des membres de l'UGP ; (ii) Consommables informatiques et bureautiques ; (iii) Acquisitions de véhicules ; (iv) Carburants, entretiens et réparations de véhicules ; (v) Lancement du projet, communication, publicité, enquête ; (vi) Appuis aux services déconcentrés pour le suivi et la supervision du projet ; (vii) Divers (frais de mission, autres…) ; (viii) Activités de suivi-évaluation du projet ; ix) Assistance à la mise en œuvre du PGES ; et (x) Audit du projet.

III. Engagement Environnementaux et Sociaux du PA-PUDC

3.1. Rappel des dispositions de l'accord de financement

Le chapitre 5 de l'accord de financement présente les engagements du Gouvernement du Sénégal (GdS) libellés en deux sections.

Les engagements en matière de sauvegardes environnementales et sociales sont traités au niveau de la section 5.02. Il s'agit de :

- Exécuter le projet conformément au Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES), aux Politiques de sauvegardes de la Banque et à la législation nationale applicable d'une manière satisfaisante pour la Banque, sur le fond et la forme ;
- Préparer et soumettre à la Banque, dans le cadre du Rapport de Projet mentionné à la section 8.01 (rapports de projet) du présent accord, des rapports **semestriels** sur la mise en œuvre du PGES, y compris les lacunes identifiées et les mesures correctives qui y ont été apportées ;
- S'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre du PGES y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de toute disposition y relative, totalement ou partiellement, sans l'accord préalable écrit de la Banque ; et
- Collaborer entièrement avec la Banque dans le cas où la mise en œuvre du projet ou tout changement dans son champ d'application entraine, de façon imprévue, le

déplacement et/ou la réinstallation de populations et s'engage à ne débuter de travaux dans la zone affectée par la mise en œuvre du projet.

NB : Malgré qu'il soit mentionné dans l'accord de prêt, la soumission de rapport semestriel, le PUDC classé catégorie 2 selon le SSI est tenu de présenter un rapport trimestriel conformément aux Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale (PEES) de la banque.

3.2. Rappels des orientations ES du REP et annexes

Le rapport d'évaluation du PA-PUDC présente, au niveau du chapitre « Faisabilité du projet », un certain nombre de dispositions sur le plan de la conformité vis-à-vis des systèmes de sauvegardes environnementales et sociales, aux politiques de sauvegardes climatiques et selon le système de catégorisation genre « gender marker system » de la BAD. Les conclusions validées sur le plan environnemental et social sont :

- Le PUDC a été classé à la catégorie 2 au titre du système de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque, ce qui correspond à la catégorie retenue par les services de l'environnement du pays ;
- Le programme fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dont le rapport est validé par le pays ; le résumé de l'évaluation environnementale stratégique a été publié sur le site Web de la Banque à la date du 24 août 2018 ;
- Les impacts environnementaux et sociaux négatifs du programme sont jugés mineurs et très éphémères. Ils seront essentiellement observés au cours des travaux puisque l'essentiel des infrastructures viennent apporter une solution qui améliore, de manière substantielle, les conditions de vie des populations rurales (désenclavement des villages, accès à l'eau et à l'électricité, aux structures de santé, aux revenus et à un meilleur statut nutritionnel).

L'identification des risques et l'analyse de la sensibilité climatique du programme ont été réalisées, conformément aux Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation (AREP) et au Système de Sauvegarde contre les Conséquences du Changement Climatique (CSS). Sur cette base de l'analyse préliminaire des activités du projet, il faut globalement retenir que :

- Certaines activités sont plus sensibles que d'autres : les pistes et les ouvrages hydrauliques seront plus climato-sensibles que les autres infrastructures ;
- Les pistes qui seront réalisées intégreront dans leur conception des ouvrages pour assurer l'écoulement normal des voies d'eau qui les traversent ;
- Les profils longitudinaux des pistes seront orientés pour faciliter une évacuation des eaux qui tombent ou ruissellent sur la couche de roulement ;
- Les matériaux de construction qui seront utilisés devraient favoriser un bon niveau de compactage capable de renforcer l'adhésion de différentes particules primaires afin de réduire leur effritement avec le battage des eaux d'averses exceptionnelles ;
- Les ouvrages hydrauliques devraient cibler des nappes suffisamment productives afin d'éviter l'épuisement précoce ;
- Les autres infrastructures socio-économiques seront réalisées en tenant compte de leur probable exposition aux aléas (vents violents, hausse de température, pluviométrie exceptionnelle etc.) ;

- Le projet privilégiera l'utilisation de l'énergie solaire pour l'éclairage des infrastructures socio-économiques et le fonctionnement des équipements que le programme contribuera à réaliser. Cette alternative rendra davantage propres et vertes les actions du projet.

3.3. Rappel de quelques dispositions du PCGES du PUDC

Le rapport d'évaluation environnementale et sociale stratégique du programme validé par le Ministère en charge de l'environnement et adopté par la BAD dans le cadre du PA-PUDC conclut que :

Vu le contexte du PUDC (Programme d'Urgence), le diagnostic environnemental et social ou tri préliminaire devra se substituer à la procédure nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale.

D'après l'évaluation environnementale et sociale du programme, cette démarche permettra de :

- Faire le classement ICPE des projets ;
- Déterminer les projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au plan environnemental et social ;
- Identifier les mesures environnementales et sociales à appliquer, le cas échéant.

Elle sera réalisée à l'aide du formulaire qui a été proposé sous la forme d'un questionnaire qui permet d'identifier les impacts environnementaux et sociaux de chaque projet (voir le formulaire de tri préliminaire en annexe, renseigné dans le cadre des sous-projets PTA et postes de santé). Selon le rapport d'évaluation, les annexes, mis à jour en septembre 2022). Le processus comprend :

- Le remplissage du formulaire de sélection par la DREEC avec l'appui du PRI ;
- La validation du formulaire et des mesures de GES par le CRSE ;
- La transmission du formulaire au Programme via la DEEC.

Pour rappel, l'activité de tri préliminaire devra se dérouler en présence des représentants des populations bénéficiaires du projet.

Les résultats de ce travail devront permettre au programme de finaliser les clauses environnementales et autres mesures environnementales et sociales à intégrer dans les DAO avec les mesures spécifiques tirées du tri préliminaire qui devront compléter et préciser les mesures générales listées dans l'évaluation environnementale et sociale.

NB : L'EES mentionne le remplissage du formulaire de screening par la DEEC, la validation par le CRSES et la transmission au PNUD. Cependant, il faut retenir que le formulaire sera renseigné par le programme avec l'implication des acteurs concernés et transmis au PUDC après validation compte tenu du changement de l'organisation du programme. L'EES doit être légèrement modifiée pour remplacer le PNUD par l'Unité de Gestion du Programme au niveau de l'organisation et le pilotage du programme.

IV. Suivi environnemental et social de la mise en œuvre du PCGES du PUDC 2

Le suivi environnemental est adossé à l'**Extrant 600** du cadre de mesure des rendements à savoir : « *les mesures générales contenues dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale sont mises en œuvre et des activités dans le domaine de l'économie verte sont promues* ». Les efforts déployés par la Coordination nationale au courant de cette période s'inscrivent dans la dynamique visant à garantir, en collaboration avec les autres compétences internes et toutes les parties prenantes de par leurs interventions, l'atteinte des indicateurs suivants :

- 100 % des sous-projets sont soumis à un screening environnemental et social en collaboration avec la DEEC et les DREEC ;
- 100% des plans de gestion environnementale et sociale des entreprises sont mis en œuvre en collaboration avec les missions de contrôle sous la supervision de la **Cellule d'Appui Technique (CAT)** ;
- 150 projets de promotion des bio gaz réalisés en partenariat avec le programme national de bio gaz (PNB) ;
- 300 ha reboisés avec l'accompagnement de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS).

Le tableau suivant présente le Cadre de Mesure de Rendements (CMR) global de la composante Environnement et économie verte. L'atteinte de ces résultats par la réalisation des extrants ci-après est attendue de l'intervention des partenaires techniques et financiers qui appuient le gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de la phase 2 du programme. Il s'agit de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID) et du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD). En outre, l'Etat apporte une contribution importante à travers le Budget Consolidé d'Investissement (BCI).

Tableau 2 : Plan de suivi des indicateurs environnementaux et sociaux du PUDC

Indicateurs	Cibles	Niveau atteint	Fréquence collecte	Moyens de vérification
Respect de la conformité environnementale au niveau de tous les sites de réalisation de sous-projets	100%	Collecte en cours%	Trimestrielle	Rapport de suivi de conformité Rapport de suivi trimestriel
Nombre de sous-projets ayant satisfait aux clauses environnementales contenues dans le PGES réceptionné	100%	Collecte en cours	Mensuelle Annuelle	Rapport de mise en œuvre du PCGES et des PGES PV de réception des sous-projets
Nombre d'emplois créés dans le domaine de l'économie verte	750	Collecte en cours	Annuelle	Enquête auprès des bénéficiaires et promoteurs

Indicateurs	Cibles	Niveau atteint	Fréquence collecte	Moyens de vérification
Tous les sous-projets sont soumis à un screening environnemental ?	100%	- Poste de santé 100% - Centrale solaire en attente de démarrage (0%) ; - PTA 30%	Trimestriel	Rapports de screening validés
Le PGES de chaque sous-projet est mis en œuvre	100%	Pistes 100% Postes de santé et centrale solaire en attente de lancement des travaux	Trimestriel	Rapports de mise en œuvre PGES et rapports de suivi
Nombre de sous-projets de biogaz mis en œuvre	150	25 Planifiés avec le projet FSD	À renseigner	Rapports d'exécution
Nombre d'hectares reboisés	300	181, 16 ha Soit 60 **%**	Semestrielle	Rapports d'exécution

Le renseigne du tableau de suivi des indicateurs se déroule de façon continue et concerne le programme dans sa globalité. Le suivi spécifique du PA PUDC. La stratégie de suivi et de collecte de données pour le renseignement des indicateurs a été définie en collaboration avec les responsables suivi-évaluation et planification du PUDC pour le suivi des indicateurs en rapport avec le respect de la conformité, la satisfaction des clauses contenues dans les PGES des entreprises et contrats des bureaux de contrôle, le nombre d'emplois créés dans le domaine de l'économie verte.

L'exploitation des documents d'exécution, des rapports missions et de suivi environnemental et social… a permis de renseigner le niveau d'atteinte des indicateurs du tableau 2 ci-dessus. Des rencontres de travail sont tenues régulièrement avec les acteurs (MSA, DEFCCS, DEEC, missions de contrôle (ICA-SONED) et entreprises (I CONS, ECOTRE, KELIMANE, SISMAR…) pour renseigner la matrice de suivi des engagements élaborée et partagée avec eux (les acteurs institutionnels impliqués).

V. Bilan de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales du PA-PUDC/BAD

Le PUDC a l'entière responsabilité de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du PGES du PA-PUDC validé par la BAD et l'autorité nationale en charge de l'environnement. Le programme doit se conformer aux indicateurs de suivi identifiés dans les documents d'exécution du programme, y compris le PA-PUDC, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt. Ces dispositions sont rappelées au point II du présent rapport de suivi.

Cependant, à toutes les étapes du cycle de projet, la Banque a également des responsabilités spécifiques afin de s'assurer que ses politiques sont adéquatement appliquées dans la mise en œuvre du PA-PUDC.

Le document portant Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) du SSI de la BAD décrit les différentes étapes à suivre à chaque phase du cycle de projet.

Ainsi, ce chapitre décrit les résultats en suivi environnemental et social atteints pendant la phase exécution et suivi du PA-PUDC. Cette partie du rapport décrit les activités réalisées, les leçons apprises, les entités responsables et les prochaines étapes pour le trimestre à venir.

En résumé, les points suivants sont à retenir en termes d'engagements des parties durant la phase exécution et supervision du programme.

- Le PUDC est responsable de mettre en œuvre le PGES et de se conformer aux indicateurs identifiés dans les documents d'exécution de projet, aux politiques et aux directives de la Banque, ainsi qu'aux engagements de nature environnementale et sociale inclus dans les documents de prêt.

- Le PUDC doit rendre compte à la BAD de la mise en œuvre du PGES dans les rapports trimestriels qu'il soumet régulièrement à la Banque. Les résultats obtenus doivent être clairement identifiés.

- Pour le cas du PUDC classé catégorie 2, la banque peut réaliser un audit de performance simplifié ou détaillé.

Les coûts liés à la mise en œuvre de ces engagements environnementaux et sociaux ont connu une évolution lors de la révision. Le tableau suivant présente la planification budgétaire après la révision et le bilan de la mise en œuvre des contrats, protocoles et projets de partenariat.

Tableau 3 : coûts liés à la mise en œuvre du PGES PA-PUDC

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaires
Intégration des mesures environnementales et sociales dans les dossiers de sous-projets	PM	PM	Cette tâche est prise en charge par le conseiller en environnement du programme. Au besoin, le programme pourra recruter un consultant pour appuyer ou compléter les besoins en compétences internes sur des aspects environnementaux et sociaux spécifiques non couverts par les compétences internes.
Classification et catégorisation environnementale et sociale des sous-projets (screening)	PM	PM	A date, les 20 sous-projets de construction et d'équipement de postes de santé sont soumis à un screening environnemental et social dont 15 sont validés par les DREEC des régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Thiès. Les 5 sous projets restant sont en attente de changement de sites suite à leur non validation par les CRSES. Une lettre de demande de changement a été adressée au Ministre de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) y compris les recommandations issues des missions de prospection et de validation de sites organisées par le projet en collaboration avec les membres des comités régionaux de suivi environnemental et social avec l'implication des communautés bénéficiaires, des autorités administratives et territoriales locales. Pour les 10 sous-projets de PTA, le screening a été réalisé et soumis pour validation pour 03 sites tandis que les 20 sous projets de centrale solaire sont en attente de démarrage.
Réalisation de travail environnemental et social complémentaire au besoin (EIES-AEI-AES-PAR-NES	PM	PM	Source de financement non spécifiée dans le budget du PA-PUDC. En cas de besoin, une concertation sera engagée avec le partenaire pour soit imputer le financement de la tâche à la rubrique assistance technique soit définir un autre mécanisme de financement. A date, tous les sous-projets soumis à un screening sont classés à la catégories B2 avec application de simples mesures à l'exception des sous-projets pistes qui ont été entamés sans faire le screening au préalable. Suite au constat de non-conformité en Juillet 2022, une proposition de correction de cette non-conformité du Projet, validé par la BAD a permis la mobilisation des membres des comités techniques autour d'une mission d'identification des non conformités et de propositions de mesures de correction.

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaires
Intégration des clauses environnementales et sociales dans les DAO et les contrats des entreprises et missions de contrôle	PM	PM	Pas de coût pour cette tâche car les clauses seront fournies dans les rapports d'évaluation environnementale ou proposées à partir des screening pour les sous-projets qui ne nécessitent pas une évaluation environnementale et sociale.
Mise en œuvre de mesures spécifiques liées aux travaux	PM	PM	Le coût est pris en charge dans les marchés de travaux.
Suivi environnemental	155 000 000	85 000 000	- Un protocole d'accord de 3 ans signé le 20 novembre 2020 pour un montant global de 85 520 000 F CFA a été signé entre le PUDC et la DEEC ; - Le premier projet de partenariat d'un montant de 56 892 000 F CFA a été signé le 24 mars 2021 pour une durée de trois ans ; - Le 1ier décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 17 067 600 F ; - Le montant exécuté sur le premier décaissement est de 15 120 250 F CFA ; - Le reliquat du montant du protocole est de 70 399 750 F CFA ; - Le montant prévu dans le draft du PTBA 2023 préparé avec la DEEC est 70 399 750 F CFA ; - La soumission du PTBA pour validation est attendu de la DEEC ; - La fin du protocole est prévue en novembre 2023.
Appui à la gestion des ressources naturelles et des habitats	100 000 000	192 000 000	- Un protocole d'accord de 3 ans pour un montant global de 211 093 000 F dont 192 998 000 FCFA part du PUDC a été signé avec la DEFCCS le 10 septembre 2020 entre le PUDC et la DEFCCS ; - Le premier projet de partenariat a été signé en mars 2021 ; - Le 1ier décaissement de ce partenariat a été effectué le 08 février 2022 pour un montant de 48 984 300 F ; - Le montant exécuté sur le premier décaissement est de 42 008 070 F CFA au juin 2023 ; - Le reliquat du montant du protocole est de 169 084 930 F CFA dont 150 989 930 F CFA part PUDC ; - Le montant prévu dans le draft du PTBA 2023 préparé avec la DEFCCS est 150 989 930 F CFA part PUDC ; - La soumission du PTBA pour validation est attendu de la DEFCCS ; - La fin du protocole est prévue en septembre 2023.

Activités	Budget initial	Budget révisé	Commentaires
Assistance à la mise en œuvre des PGES	50 000 000	50 000 000	- Coût destiné aux audits annuels de performance environnementale et sociale et à la mobilisation de ressources pour appuyer le suivi de la mise en œuvre du PGES du projet. - Suite au lancement de la manifestation d'intérêt, les 08 dossiers reçus sont évalués et le rapport d'évaluation est disponible et annexé au présent rapport trimestriel ; il sera partagé avec la BAD pour validation ; - La prochaine étape consiste à la demande de soumission des propositions techniques et financières pour la sélection finale consultant et le démarrage de l'audit ; - Cette non-conformité est toujours non corrigée et toute l'attention est accordée au traitement des dossiers pour limiter le retard malgré la longue procédure d'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI).
IEC Information Education et Communication (IEC)	400 000 000	400 000 000	- Un contrat de prestation de services de 15 mois pour un montant global de 236 360 000 F CFA a été signé avec le cabinet Malick Sow et Associés (MSA) le 01 février 2022 ; - La fin du contrat est prévue à la date du 25 juin 2023 ; - Le reliquat sur le contrat à date est de 141.890.680 f CFA ; - Une demande d'avenant de délai est en cours de traitement ; - Parallèlement un avis est attendu de la BAD sur le contrat de l'ANRAC pour des missions IEC dans la zone sud du pays.

Les conventions sont encadrées et les ressources financières sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés.

Les agents des Eaux et Forêts et de l'environnement au niveau central et dans les régions d'interventions du PUDC sont mobilisés respectivement dans le cadre de la gestion des ressources naturelles (reboisement, formation, restauration des sols, plantation de mangroves…) et de suivi environnemental (suivi chantier PUDC, ateliers régionaux de partage des mesures de gestion environnementale du PUDC…).

Le cabinet MSA a mis en place des équipes d'animateurs dans toutes les zones d'intervention du programme à l'exception de la zone sud sous la couverture de l'ANRAC.

La supervision des activités de suivi environnemental et social, de gestion des ressources naturelles est coordonnée par le Conseiller en Environnement du PUDC et le Responsable de la cellule Ingénierie sociale sous la supervision de la Cheffe de projet d'appui au PUDC. Le volet social repose sur la stratégie et les plans d'actions opérationnels du programme en matière d'ingénierie sociale.

Aussi, les ressources humaines mobilisées dans le cadre de l'intervention des entreprises et des missions de contrôles viennent renforcer le dispositif de surveillance et de suivi environnemental et social dans tous les sites d'intervention du PUDC.

Le tableau ci-après présente le bilan de mise en œuvre des activités de sauvegardes environnementales et sociales, conformément aux orientations du PGES du PA-PUDC.

Tableau 4 : Suivi de la mise en œuvre des activités de GES et organisations responsables

Activités	Responsables	Actions-Constats
Assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES et réaliser des consultations publiques	Emprunteur GdS PUDC	- Le suivi de la mise en œuvre du PGES est assuré par le conseiller en environnement et le responsable de la cellule ingénierie sociale du PUDC sous la supervision de la cheffe de projet ; - Les partenaires techniques comme la DEEC et la DEFCCS appuient le PUDC dans le suivi environnemental et social du PUDC ; - Un partenaire technique et un cabinet d'ingénierie sociale sont engagés pour appuyer le volet ingénierie sociale (ANRAC et MSA) ; - Des bureaux de contrôle sont recrutés pour assurer la supervision de la mise en œuvre des PGES entreprises ; - Des campagnes d'information, de sensibilisation et de consultation des parties prenantes sont menées par les experts du programme, les agents de MSA et ANRAC dans la zone du projet (gouverneurs, préfets, sous-préfets, maires, conseillers municipaux, chefs de services départementaux et régionaux, agents d'encadrement techniques locaux…) ; - 10 réunions villageoises sont tenues au courant de ce trimestre, dans les localités des régions de Kaffrine et de Thiès pour informer et sensibiliser les parties prenantes principales (populations bénéficiaires) sur le sous-projet de construction et d'équipement de postes de santé y compris les dispositions techniques environnementales et sociales prévues et le plan de surveillance prévu avant le démarrage des travaux sur un site ; - Le conseiller en environnement et le chef de projet PA-PUDC BAD ont organisé une mission de 10 jours (du 21 au 31 mai 2023) dans les régions de Kaffrine et Thiès pour procéder, en collaboration avec la coordonnatrice de PRI, les membres des CRSES et les communautés bénéficiaires, la validation des sites proposés et le screening environnemental et social pour les sous-projets de construction et d'équipement de postes de santé ; - Des rencontres de travail sont tenues avec autorités administratives (Gouverneur-Préfet et Sous-préfet), les chefs des DREEC, les médecins chefs de régions, les médecins chefs de districts, les sages-femmes et infirmiers chefs de poste, les comités de développement sanitaires, les maires, les populations des localités bénéficiaires pour discuter et valider ensemble les choix liés aux changements de sites et surtout du travail attendu de leur intervention ; - Des rencontres de travail de suivi du bilan de la mise en œuvre des activités du projet de partenariat N°1 avec la DEFCCS et de préparation du PTBA 2023 ont été organisées en présentiel dans les locaux de la DEFCCS et du PUDC le 25 avril, les 3 ; 8 et 16 mai et les 4 ; 7 et 16 juin 2023. Ces séances de travail ont permis d'évaluer le niveau d'avancement des activités en cours d'exécution, de statuer sur les perspectives, d'analyser les risques et de s'accorder sur des mesures d'atténuation des risques et de préparer le PTBA 2023 ; - Des rencontres de travail de suivi du bilan de la mise en œuvre des activités du projet de partenariat N°1 avec la DEEC et de préparation du PTBA 2023 ont été organisées en virtuel le 04 mai ; le 3 avril et 8 juin 2023. Ces séances de travail

		ont permis d'évaluer le niveau d'avancement des activités en cours d'exécution, de statuer sur les perspectives, d'analyser les risques et de s'accorder sur des mesures d'atténuation des risques et de préparer le PTBA 2023 ; - Une mission de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé et de redéploiement de la stratégie de reboisement communautaire dans le cadre des travaux de construction de pistes de production dans la région de Fatick par l'entreprise I CONS du 08 au 09 juin 2023 ; - Les matrices de suivi des engagements environnementaux et sociaux, des recommandations de la mission de suivi de la performance des entreprises et de suivi des plaintes ont été mises à jour pour rendre compte du niveau d'avancement au courant de trimestre. Elles fournissent les données relatives aux dates de dépôt et de validation des PGES, au nombre de séances de ¼ d'heure HSE, au nombre de séances de sensibilisation des populations dans les zones de travaux et les rapports disponibles, à l'existence d'un mécanisme de gestion des plaintes accessibles pour les travailleurs et les riverains et de l'évolution de la gestion des plaintes, au nombre de plaintes reçues et traitées ; au nombre d'emplois créés et à la répartition par femmes et par jeunes ; - En plus des rapports de surveillance environnementale, les PV de réunions de chantiers sont régulièrement partagés avec les feuilles de présence qui permettent de vérifier la présence du HSE et d'apprécier le niveau de suivi des mesures environnementales et sociales, hygiène, sécurité et santé ; - Les rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale, hygiène sécurité et santé par les entreprises ne sont pas soumis à date ; les notes de relance ont permis de rendre disponible des livrables. - Une boite à outils pour le suivi des volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé est mise en place par le PUDC et imposée aux entreprises pour leur utilisation dans la surveillance environnementale et sociale des activités ; - L'équipe du PUDC (Coordonnateur National, chefs de projets, conseiller en environnement, responsable cellule ingénierie sociale, chef CAT, PRI et chargés de projets) organise des missions de supervision sur les chantiers pour s'assurer de la bonne exécution des travaux dans le respect des engagements environnementaux et sociaux, conformément aux dispositions définies et validées dans les PGES des entreprises ; - La prise en charge des mesures de sauvegardes lors des travaux est intégrée dans les contrats des entreprises.
Rapporter trimestriellement les résultats de la mise en œuvre	Emprunteur GdS PUDC	- Les rapports T1 ; T2-T3 ; T4 2022 ; T1 et T2 20223 sont soumis à la BAD.
Superviser la mise en œuvre du PGES, incluant des consultations publiques	BAD OP	- La BAD a encore organisé une mission de supervision pour le volet environnement du PUDC du 13 au 16 juin 2023.

Pour certains projets de Catégories 1 et 4, compléter un audit de conformité détaillé	BAD OP	- Non applicable pour le PUDC classé catégorie 2 selon la classification de la BAD. Mais l'audit annuel de performance environnementale et sociale est requis.
Pour certains projets de Catégorie 2, compléter un audit de conformité simplifié	BAD OP	- Le processus de recrutement du consultant est en cours. L'appel à manifestation d'intérêt est lance et le rapport d'évaluation est élaboré et en instance d'être partagé avec la BAD pour validation.
Revoir le PGES en cas de non-conformité	Emprunteur GdS PUDC	- Pas de non-conformité notée pour le moment sur le PGES pouvant entrainer une révision.
Approuver les modifications proposées au PGES	BAD OP	- Pas de demande de modification sur le PGES du PUDC.

VI. Suivi spécifique de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales et en ingénierie sociale

6.1. Présentation du bilan des activités de supervision et de suivi du PGES du PA -PUDC

Le PUDC a signé des conventions cadres et projets de partenariat avec la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) et la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS) pour la prise en charge des mesures relatives au suivi environnemental et social et la gestion des ressources naturelles. L'opérationnalisation a été axée sur le suivi de la conformité environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé dans toutes les interventions du programme. Aussi, pour s'assurer de l'effectivité des mesures prévues, le programme a recruté des bureaux de contrôle pour la supervision des travaux y compris les volets environnement, social, hygiène, sécurité et santé (ES HSS) ; ceci dans le souci de garantir la qualité, le respect des délais et des dispositions ES HSS. Ces partenariats et engagements contractuels visent à établir le cadre global de collaboration entre les parties aux fins de mobiliser et d'associer leurs compétences respectives pour l'atteinte des objectifs communs.

Les ressources sont destinées à la réalisation des activités de suivi environnemental et de restauration des écosystèmes dégradés. Il s'agit pour la DEFCCS et la DEEC de poursuivre la mise en œuvre des plans d'action budgétisés de leur premier projet de partenariat. Les résultats des activités déroulées par les cabinets et structures d'appui en IEC et les missions de contrôle et de supervision des travaux et prestations intellectuelles sont présentés. Aussi, les données de suivi obtenues dans le cadre des missions de l'équipe du programme au niveau central comme dans les Pôles Régionaux d'Intervention (PRI) sont également prises en compte pour ce trimestre.

Tableau 5 : Bilan des activités réalisées par entité de supervision et de suivi des PGES des projets d'appui au PUDC

Structures	Activités réalisées
PUDC	- Mission de supervision du niveau de mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale du 08 au 09 par le projet en du 13 au 16 par l'expert environnement de la BAD ; - Évaluation du niveau de mise en œuvre des conventions, projets de partenariats et contrats avec les partenaires et prestataires de services mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du PGES ; - Suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la convention tripartites DEFCCS, EXCELLEC ; PUDC pour la prise en charge des mesures compensatoires de l'électrification de 2 000 villages ; - Rencontre de suivi environnemental et social du PUDC avec le spécialiste sauvegardes environnementale et sociale de la BAD et les HSE des entreprises dans le cadre de mission de supervision de la BAD du 13 au 16 juin 2023 ; - Rencontre technique de validation du rapport T1 2023 avec l'environnementaliste de la BAD ; - Finalisation et partage en interne du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) du PUDC ;

	- Suivi de la validation des rapports de screening environnemental et social soumis aux DREECS ; - Appui aux partenaires pour l'élaboration des PTBA 2023 et la préparation des demandes de validation … ; - Suivi de chantier des travaux de pistes dans la région de Fatick ; - Validation des sites, consultation des parties prenantes et screening environnemental et social de 10 sites de postes de santé dans les régions de Kaffrine et Thiès du 21 au 31 mai 2023 ; - Suivi recrutement consultant pour la réalisation de l'audit annuel de performance environnemental et social du projet ; - Consultation des parties prenantes principales et secondaires sur le programme et les sous-projets à réaliser ; - Renforcement des capacités des coordonnateurs de PRI sur le volet environnement et social du PUDC ; - Mobilisation des parties prenantes techniques et communautaires autour des activités du PUDC ; - Suivi de la mise en œuvre des PGES entreprises avec la collaboration des environnementalistes des missions de contrôles et des entreprises ; - Elaboration et renseignement d'une matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux des entreprises et missions de contrôles recrutés dans le cadre de l'exécution des travaux du programme ; - Suivi des activités d'ingénierie sociale confiées au cabinet MSA.
DEFCCS	— Elaboration du plan de travail et budget annuel de 2023 ; — Transmission du rapport bilan synthèse des activités réalisées dans le cadre du protocole tripartite DEFCCS-EXCELLEC-PUDC ; — Prise en compte des observations du PUDC sur le draft de PTBA ; — Transmission du PTBA 2023 pour validation ; — Préparation de la demande de paiement du premier décaissement du PTBA 2023 ; — Elaboration et partage des tableaux récapitulatifs des dépenses pour la justification du décaissement sur le PTBA 2022 ; — Suivi des activités réalisées dans le cadre du partenariat avec le programme.
DEEC	- Elaboration du plan de travail et budget annuel de 2023 ; - Transmission du rapport bilan synthèse des activités réalisées dans le cadre du protocole ; - Prise en compte des observations du PUDC sur le draft de PTBA ; - Visites de sites et validation des résultats de screening de 10 sous projets de postes de santé, de mini forage, de magasins de stockage et d'unité de transformation laitière dans les régions de Kaffrine et de Thiès ; - Réunion de suivi du niveau de mise en œuvre du plan d'actions de suivi environnemental des réalisations du PUDC ; - Rencontres de consultations entre les DREEC et les experts du PUDC en charge des volets environnement, social et suivi évaluation ; - Participation à la mission de supervision de la BAD du 13 au 16 juin 2023 ;

MSA	- Animation de **05 émissions radios communautaires** dans le cadre du redéploiement de la stratégie de communication de masse du PUDC qui vise à atteindre le grand public sur la période du 05 mai au 21 juin 2023 dans les localités de Gouloumbou (Tambacounda) ; Koumpentoum (Tambacounda) ; Médina Baye (Kaolack) ; Wadane Jolof, et Hodioldé (Louga) et Sokone (Fatick) ; - Organisation de **21 séances d'animation territoriale avec les SAR** du 08 avril au 25 mai 2023 dans les localités de Mboumi (Ndankh Séne/Diourbel), Keur Baba (Taif/Diourbel), Ayenoumane (Ndramé escale/Kaolack), Santhie Médina (Médina Sabakh/Kaolack), Saré Bamol (Ndoga Babacar/Tambacounda), Koundiao Souare (Méréto/Tambacounda), Darou Salam Fode (Dialacoto/Tamba), Missirah Toungoudé (Missirah/Tambacounda), Kounia Souare (Méréto/Tambacounda), Medina Kanène Malick Dar Salam Fodé (Kahène Dialacoto/Tambacounda), Thiara (Netteboulou/Tambacounda), Tallène (Diossong/Fatick); - Diagnostic des SAR et renforcement des capacités de leurs membres ; - Organisation de **02 sessions de formation des membres des bureaux** des SAR de Wadane Djolof/Hodioldé (Thièl/Louga) et Séwékhaye (Ngoudiane/Thiès) sur leurs rôles et responsabilités, les éléments constitutifs d'une bonne gouvernance de la SAR, le processus de formalisation de la coopérative, l'importance de la gestion administrative et de tenue de la trésorerie respectivement le 22 mai et les 06 et 07 mai 2023 ; - Animation de **02 séances de sensibilisation sur les volets pistes rurales** à Ndjis (Ngoye/Diourbel) et à Lagnar et Ndiabaye (Thiakahr/Ngoye) le 26 juin 2023 ; - Diagnostic de **06 SA**R (Nièry, Kaniobé, Mboumi, Keur Baba, Aynoumane, Santhie Médina) pour l'établissement de leur situation de référence, l'identification des contraintes, formulation participative de solutions y compris les besoins en renforcement de capacités consignés dans un plan d'action ; - Animation de **04 sessions de sensibilisation sur le volet hydraulique au niveau des sites de Yawara** Djery, Gassé Diaby, Ouro Mamadou et Toube sis dans la commune de Oudalaye de la région de Matam du 22 au 24 juin 2023 ; - Animation de **3 séances de sensibilisation axées sur l'électrification rurale** au niveau des villages de Rewane, Yonoufare, Dendoudy Dow de la commune de Oudalaye sise dans la région de Matam du 22 au 24 juin 2023 ; - Organisation de **2 missions d'appui au processus de redéploiement des sous projets postes de santé** (choix et délibération site) au niveau des villages de Binguel et de Dalafing situés respectivement dans les communes de Komoti et de Dianke Makh de la région de Tambacounda du 14 au 16 juin 2023 ; - Suivi de la délibération des sites de postes de santé et installation de comité de suivi ; - Participation à la mission de supervision de la BAD du 13 au 16 juin 2023

6.2. Bilan des activités de suivi spécifique réalisées par l'équipe du PUDC

6.2.1. Screening environnemental et social des sous-projets de postes de santé, de mini forages, de magasins de stockage de céréales et d'unité de transformation laitière

L'objectif global attendu est de garantir la mise en œuvre des sous-projets dans le respect des obligations environnementales et sociales. Les objectifs spécifiques attendus dans le cadre de cette activité sont :

- Déterminer les sous-projets qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs au niveau environnemental et social ;

- Recueillir au niveau local des informations sur les problèmes environnementaux et sociaux associés à l'implantation du sous-projet en vue de déterminer le travail environnemental à faire ou les mesures à appliquer ;
- Faire valider par les DREEC les résultats de tri préliminaire ou screening environnemental et social réalisé par le PUDC.

Les missions de screening ont démarré en collaboration avec les DREEC suite à la finalisation des fiches de prospection de validation de site et de screening environnemental et social. Ces missions étaient couplées avec celles portant sur la consultation des parties prenantes pour recueillir les avis, craintes et recommandations des parties prenantes sur chaque sous-projet à déployer en plus de l'identification des besoins en renforcement de capacités pour mieux orienter les contenus des sessions de renforcement prévues avec le prochain décaissement.

Les activités de tri et de validation des screening seront déroulées dans les 13 régions d'intervention et sur l'ensemble des sites devant abriter des sous-projets du PUDC. La troisième étape allant du 21 au 31 mai 2023 a ciblé les régions de Kaffrine et de Thiès pour dix sous-projets de postes de santé sur financement de la BAD. Les tableaux 4 et 5 suivants présentent le bilan de la validation des sites et du screening.

Tableau 6 : Bilan validation des sites et screening environnemental et social dans les régions de Diourbel, Fatick et Kaolack

N°	DREEC	Sous projets	Localisation	Participants	Instruments	Validation
01	Kaffrine	Construction et équipement de poste de santé	**Khour Loumbi** (Ndioum Ngainth/Malem Hodar)	DREEC/PUDC/Région Médicale/ARD/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	Oui
02		Construction et équipement de poste de santé	**Keur Ndary (**Ndiognick/Birkelane)	DREEC/PUDC/Région Médicale/ARD/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	oui
03		Construction et équipement de poste de santé	**Diagnéne (**Mbeuleup /Birkelane)	DREEC/PUDC/Région Médicale/ARD/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	oui
04		Construction et équipement de poste de santé	**Gama ou dagaye Ndénéè** (Diamal/Birkilane)	DREEC/PUDC/Région Médicale/ARD/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	oui
05		Construction et équipement de poste de santé	**Boussolèle** (Touba Mbella/Birkilane)	DREEC/PUDC/Région Médicale/ARD/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	oui
06		Construction et équipement de poste de santé	**Takhoum** (Malikounda/Mbour)	DREEC/PUDC/Région Médicale/Autorités administratives et territoriales/Population locale	N/A	Attente précision MSAS sur le choix

N°	DREEC	Sous projets	Localisation	Participants	Instruments	Validation
07	Thiès	Construction et équipement de poste de santé	**Diougane** (Notto Diobass/Thiès)	DREEC/PUDC/Région Médicale/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	oui
08		Construction et équipement de poste de santé	**Darou khoudoss** (Darou khoudoss/Tivaouane)	DREEC/PUDC/Région Médicale/Autorités administratives et territoriales/Population locale	N/A	Attente précision MSAS sur le choix
09		Construction et équipement de poste de santé	**Commune de Sessène** (Sessene/Mbour)	DREEC/PUDC/Région Médicale/Autorités administratives et territoriales/Population locale	N/A	A remplacer par le site de SAO
10		Construction et équipement de poste de santé	**Santhie-Caritas, zone de nouveaux quartiers** (Joal Fadhiou/Mbour)	DREEC/PUDC/Région Médicale/Autorités administratives et territoriales/Population locale	Simples mesures	oui

Le programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), principal référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal et a pour objectif général de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, le Gouvernement a initié le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) pour promouvoir l'équité territoriale, surtout en matière de santé et d'éducation comme nouveau mandat dans le cadre de la deuxième phase du programme.

En effet, au-delà d'une contribution à l'accès universel des communautés à des services de santé de qualité, l'intervention dans le domaine sera axée sur l'amélioration de la productivité des populations par la réduction des taux de morbidité, de mortalité maternelle et infanto-juvénile, entre autres.

Conscient de la forte demande en construction et équipement de postes de santé en milieu rural, le PUDC mise sur une démarche de mobilisation de ressources auprès des partenaires techniques et financiers comme la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement et le Fonds Saoudien de Développement (FSD) qui s'engagent à financer, chacun, la construction et l'équipement de 20 postes de santé.

Les 20 postes de santé financés par la BID sont en cours de construction depuis 2021 dans les régions de Kolda (10), Sédhiou (05) et Ziguinchor (05) tandis que ceux prévus avec l'appui du FSD et de la BAD sont respectivement en phase de démarrage des travaux et d'enregistrement des contrats des entreprises et de la mission de contrôle attributaires des marchés.

Les travaux prévus pour le volet santé du projet FSD portent sur la construction et l'équipement de 20 postes de santé dans les régions de Fatick (04), Tambacounda (03), Kédougou (03), Sédhiou (05) et Ziguinchor (05) tandis que l'intervention de la BAD cible les régions de Thiès (05), Fatick (05), Kaolack (05) et Kaffrine (05).

Les localités choisies en collaboration avec le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) sur la base de la carte sanitaire pour implanter ces infrastructures sanitaires, y compris les équipements et plans architecturaux, ont été visitées et les acteurs consultés.

Le PUDC, selon son approche de Gestion Environnementale et Sociale (GES), a procédé du 21 au 31 mai 2023 à l'identification et la validation des sites en collaboration avec les parties prenantes locales. Cette étape a été suivie par le screening environnemental et social du sous-projet qui mobilisera les membres du Comité Régional/Départemental/Local de Suivi Environnemental et Social impliqués.

Dans le souci de s'aligner aux orientations de la carte sanitaire et d'intégrer les avis de toutes les parties prenantes, le processus méthodologique adopté par le PUDC a été axé sur des visites de sites avec la participation des régions médicales, des districts sanitaires, des divisions régionales de l'environnement et des établissements classés, des agences régionales de développement et des communautés bénéficiaires.

Suite à la mission de reconnaissance des sites sélectionnés, il a été constaté que certains ont déjà fait l'objet de réalisation par les collectivités territoriales.

Les activités de consultation des parties prenantes ont permis de recueillir les propositions de remplacement des sites réalisés par les collectivités territoriales avec les avis éclairés des médecins chefs de région.

Le tableau suivant présente la situation des demandes de changements recueillis et soumises à l'appréciation et à la validation du Ministre de la Santé afin de permettre la finalisation des screening et le démarrage imminent des travaux.

Tableau 7 : Sites en situation de remplacement à faire valider par le MSAS

Régions	Proposition initialement reçue de MSAS		Proposition de réalisation/remplacements	
	District	Sites initialement proposés	Sites proposés	Districts
Thiès	Tivaouane	Construction de 2iem poste de santé à Darou Khoudoss	1. Poste de santé Darou Khoudoss (vétuste) 2. Andal 3. Niangué	Tivaouane
Thiès	Mbour	Construction de 2iem poste de santé à Takhoum	Fandan	Mbour
Thiès	Mbour	Construction de 2iem poste de santé à Sessene	Sao	Mbour
Fatick	Fatick	Ndiol Mangane	Sakhor	Diofior
Kaolack	Nioro	Prokhane	Non identifié	Nioro
Kaffrine	Birkilane	Keur Ndary	1. Ndiamacolong 2. Ndimb Korky	Kaffrine

Missions de consultation des Parties Prenantes, de validation Sites et de screening Environnemental et Social des sous-projets de postes de santé dans les régions de Kaffrine et de Thiès en images

Consultation avec l'adjoint au Gouverneur (AA) Kaffrine

Consultation avec le Médecin Chef de Région (MCR) Kaffrine

Consultation Sous-Préfet Mabo et Maires des communes de Ndiognick Gama et membres CRSES de Kaffrine

Consultation à Keur Ndary Kaffrine

Screening environnemental et social du site de Bossolèle Kaffrine

Consultation Infirmière Cheffe de Poste (ICP) de Darou Khoudoss Thiès

Screening environnement et social site de Takhoum Thiès

Screening environnemental et social site de Joal Fadhiou Thiès

Consultation commune de Sessene Thiès

Screening environnemental et social site de Diougane Thiès

6.2.2. Suivi performance environnementale et sociale des sous-projets du PA PUDC-BAD

Les principales réalisations attendues de la première opération de la phase 2 avec l'appui de la BAD sont, entre autres, (i) l'accompagnement pour la mise en valeur de 23 périmètres agricoles au profit de 23 Sociétés Agricoles Rurales (SAR) mises en place à la première phase du programme avec l'installation d'équipements d'irrigation par aspersion sur 01 hectare); (ii) la réalisation de 40 forages et infrastructures pour l'alimentation en eau potable (iii) l'acquisition de 448 équipements de transformation Agricole pour les femmes et les jeunes ; (v) la réalisation de 300 km de pistes rurales et de 26 centrales solaires ; (vi) la construction de 20 postes de santé équipés. Le tableau suivant présente l'évolution des extrants entre le projet initial et le pourcentage de contribution de la version révisée.

Tableau 8 : Etat d'avancement par volet en fonction des objectifs

Volets	Objectif initial du Projet	Objectif révisé	Etat Etat d'avancement
Périmètres Horticoles (mini forage et magasins de stockage)	40	23	- Périmètre d'**01 ha** aspersion alimentation solaire en cours d'exploitation ; - Mini forage et magasins en phase d'attente de démarrage et screening en cours
Forages et Châteaux d'Eau (Système)	40	40	- **09** systèmes réalisés et mis en service ; - **03** réalisés en attente de mise en service ; - **25** en cours de réalisation et **03** en attente de démarrage
Equipements Poste Récolte	500	448	**448** en cours de fabrication par SISMAR dont le test grandeur nature ou conformité **est validé pour 191** et **257** en cours de confection. La mise en place des équipements pas encore effectif et la réalisation des abris et l'installation des comités de gestion.
Piste Rurale	300	300	- **115, 5 Km** dans les régions de Diourbel, Kaolack et Fatick confiés respectivement aux entreprises ECOTRA (Lot 4 : **44,5 Km**), GEOTOP (Lot 1 : **29, 5 Km**) et I CONS (Lot 2 : **41,5 Km**) ; - **99 Km** dans les régions de Louga et Thiès confiés à KELIMANE (Lot 5 : **33 Km)** et ETF (Lot 3 : **46 km** en attente de démarrage).
Centrale solaire	30	26	DAO finalisés et sélection entreprises en cours
Réseaux Moyenne et Basse Tension	190	Supprimé	
Postes de Santé	20	20	Entreprises sélectionnées enregistrement contrat en cours ; **20** ayant déjà fait l'objet de screening et **04** en attente de remplacement par le MSAS suite au constat de non-conformité notifié

6.2.2.1. Volet Piste rurale

Des travaux de réalisation de 214,5 km de pistes rurales sont en cours dont :

- **115,5 Km** dans les régions de Diourbel, Kaolack et Fatick confiés respectivement aux entreprises ECOTRA (Lot 4 : 44,5 Km), GEOTOP (Lot 1 : 29, 5 Km) et I CONS (Lot 2 : 41,5 Km) ;
- **99 Km** dans les régions de Louga et Thiès confiés à KELIMANE (Lot 5 : 33 Km) et ETF (Lot 3 : 46 km en attente de démarrage).

Seul le lot 3 confié à ETF n'a pas encore connu un début d'exécution. Les procédures administratives en rapport avec le marché sont toujours en cours.

Cependant, il faudra préciser que le rapport des trimestres 2 et 3 de l'année 2022 a fait mention des non conformités dont l'absence de screening pour les sous-projets démarrés. Cette situation n'a pas épargné le volet piste malgré la réalisation d'une évaluation d'impact par région dans le cadre des études APD.

L'approche retenue pour la correction des non-conformités se déroule correctement pour les sous-projets pistes. Elle est basée sur les étapes suivantes à savoir :

a) L'analyse du cadre institutionnel et organisationnel du suivi environnemental et social ;
b) La revue globale de la conformité par l'exploitation des DAO et des contrats des entreprises et bureaux de contrôle mobilisés pour s'assurer de l'intégration des clauses environnementales et sociales, hygiène sécurité et santé en plus des mesures sur les violences basées sur le genre (VBG), le harcèlement (HS) et l'abus sexuel (AS) ;
c) L'analyse des PGES et PHSS des entreprises, des dispositifs de supervision des bureaux de contrôle ; et des mécanismes de suivi des mesures de mitigation par l'UCP, les CRSES et le comité national (points focaux DEEC, DEFCCS, …) en charge du suivi du PCGES pour apprécier les effets attendus de la mise en œuvre des mesures et actions de suivi-évaluation de la performance ;
d) La réalisation du suivi de la conformité par les experts en environnement et social du PUDC, le comité national ou la task force (PUDC-DEFCCS-DEEC-autres directions concernées) ;
e) La systématisation de l'audit annuel de suivi de la performance environnementale et sociale du PA PUDC/BAD conformément aux exigences de la banque.

Cette démarche est détaillée dans une note séparée portant stratégie de prise en charge des non-conformités dans le cadre du PUDC 2. L'objectif de la stratégie de suivi de la performance mise en place depuis le trimestre 2 de 2022 est de vérifier le niveau de conformité environnementale et sociale des travaux réalisés mais aussi d'améliorer la performance environnementale et sociale, par l'identification des écarts par rapport aux mesures, normes et bonnes pratiques, en vue de proposer des actions correctives si nécessaire.

a) Pour la prise en compte des mesures de sauvegardes dans le cadre des travaux pistes du PUDC, les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) et les contrats des entreprises recrutées ont intégré des clauses environnementales et sociales, et les entreprises ont mobilisé un responsable en Hygiène Sécurité Environnement (HSE) pour la surveillance des engagements Environnementaux et Sociaux sur le terrain conformément aux PGES et Plans Santé Sécurité au Travail qui ont été approuvés. La supervision de la conformité ES est assurée par l'expert environnement mobilisé par les bureaux d'étude ICA et

SONED en consortium dans le cadre de ce mandat. Le suivi global des activités de sauvegardes environnementale et sociale est assuré par le binôme en environnement et social du PUDC. En plus de leur responsabilité régalienne en matière de suivi du respect de la réglementation nationale en matière d'environnement et de Gestion des Ressources Naturelles, la DEEC et le DEFCCS ont bénéficié d'appui dans le cadre de conventions cadres et projets de partenariats pour accompagner le programme dans le suivi de la performance ES des projets. La mobilisation du cabinet MSA et de l'ANRAC permet au programme d'assurer le redéploiement de la stratégie d'ingénierie sociale et la mise en œuvre des plans d'actions sectoriels (PAS). La conclusion sur le suivi du cadre institutionnel et organisationnel du PUDC pour les sous-projets pistes atteste une **conformité**. Une mission d'appui à la mise en œuvre ES virtuelle a été organisée avec le spécialiste sauvegarde environnementale et sociale de la BAD sur la période du 13 au 16 juin 2023. L'expert environnement de la BAD a organisé des consultations avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le suivi des volets piste et équipement, des points focaux de la DEEC, de la DEFCCS.

b) Les DAO et contrats des entreprises I CONS, KELIMANE, GEOTOP et ECOTRA ont été exploités en vue de vérifier l'intégration des clauses environnementales et sociales. Celles-ci ont été bien intégrées dans les DAO avec l'obligation de l'élaboration et de la mise en œuvre de PGES de chantier et de Plan Santé Sécurité au Travail. Aussi, il a été exigé à chaque entreprise de recruter un responsable HSE comme précisé plus haut. Donc Il s'agit d'une **conformité** par rapport au PGES du PA PUDC-BAD et de la sauvegarde opérationnelle (SO) 1 de la BAD. Kélimane avait reçu une notification pour mise en jour de son plan de gestion suite à la mission de suivi des travaux réalisés par le PUDC en collaboration avec la mission de contrôle au trimestre 4. Toutes les versions de PGES entreprises sont partagées avec la BAD lors de la mission de supervision du 13 au 16 juin 2023. Les observations formulées par l'expert de la BAD sont prises en compte en attendant la disponibilité de l'aide-mémoire de la mission.

c) Les quatre entreprises ont préparé et déposé auprès de la mission de contrôle un PGES chantier ce qui atteste une **conformité** conformément aux exigences du marché et de la SO1 de la BAD. Par contre, suite à la revue des documents d'exécution en matière d'environnement, les spécialistes en environnement et ingénierie sociale du PUDC ont demandé aux entreprises une réactualisation des PGES conformément au nouveau plan proposé par le PUDC. L'analyse croisée des DAO, contrats et PGES E a permis d'identifier les indicateurs de performance environnementale et sociale, hygiène, sécurité et santé, pour le suivi du rendement par rapport aux exigences et engagements à travers une matrice de suivi des EES HSS (voir tableau 6).

d) A cet effet, au courant de ce trimestre, une mission de suivi environnemental et social a été organisée par les experts environnement de la mission de contrôle et du PUDC du 08 au 09 juin 2023 pour évaluer le niveau de performance du chantier et appuyer le processus de redéploiement de la stratégie de reboisement communautaire. Les résultats sont détaillés dans le compte rendu de mission annexé au présent rapport. Les constats de non-conformité notés ont fait l'objet de recommandations suivies dans une matrice présentée ci-dessous (voir tableau 7). Aussi, les recommandations adressées aux entreprises ont été partagées avec la mission qui a pris le relais pour

suivre l'application des mesures. Ainsi, les recommandations portent sur : la diligence des mesures retenues suite au traitement de la plainte de la commune de Keur Saloum Diané relative au respect des engagements du protocole signé entre les parties ; transmettre les informations pour les carrières ; améliorer la signalisation et le balisage des ouvrages et autres zones de travaux, renforcer les équipements de protection, améliorer la gestion des déchets ; …

e) La non réalisation de l'audit annuel de performance environnementale et sociale pour les exercices 2020, 2021 et 2022 a été notée comme non-conformité. La recommandation majeure consistait à la réalisation de l'audit sur les années d'exécution du projet et éviter de tel manquement pour suite du projet. Conformément aux objectifs de ce trimestre, les huit manifestations d'intérêt reçues ont fait l'objet d'évaluation en collaboration du bureau passation des marchés sur la base de critères définis. Toutefois, les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur offre. Toute l'attention est accordée à ce dossier pour boucler le processus afin de lever cette non-conformité. Le candidat sélectionné sera chargé de faire l'exercice pour les autres années du projet.

Tableau 8 : Tableau suivi des engagements environnementaux et sociaux

Engagements/Indicateurs	I CONS	ECOTRA	KELIMANE
Intitulé Sous-projet	Travaux de construction de 41,5 Km de pistes rurales dans la région de Fatick (Lot 2)	Travaux de construction de 44,5 Km de pistes rurales dans la région de Diourbel (Lot4)	Travaux de construction de 33 Km de pistes rurales dans la région de Louga (Lot 5)
Référence contrat	T110 / 21	T1345/21	T1101-21
Date de notification du marché à l'entreprise	15/03/2022	15/03/2022	15/03/2022
Date de dépôt du draft de PGES E	Août 2022	07/12/2022	14/12/2022
Date de validation du PGES E par mission contrôle	Non renseigné	25/01/2023	Non renseigné
Date d'envoi du PGES au PUDC	Non renseigné	Non renseigné	14/12/2022
Nom et contact HSE mobilisé	Mouhamadou Mansour Niang	Elhadji Alioune NDIAYE	Saliou Diouf Abdoulaye Gueye
Date de mobilisation HSE sur le chantier	18/07/2022	23/01/2023	Février 2023
Nombre de ¼ heure organisé	02	07	04
Nombre de PV/CR ¼ heure disponible	17	09	04
Fréquence des ¼ heure	Hebdomadaire (préciser)	1 fois par semaine	Semaine
Nombre de séances de sensibilisation tenu pour les communautés	09	08	En cours

Engagements/Indicateurs	I CONS	ECOTRA	KELIMANE
Thématiques couvertes	**1.** Présentation projet, risques et impacts potentiels sur les populations et leur environnement **2.** Nature des travaux, niveau d'avancement et planning d'exécution **3**. Mesures sécuritaire, environnementale et sociale prises à l'encontre des populations riveraines **4.** Stratégie de restitution des arbres abattus aux populations riveraines	1.présentation du projet 2. Présentation des risques associés à l'exécution du projet	Non renseigné
Nombre de rapports de surveillance déposé par l'entreprise	08	05	02
Fréquence des rapports de surveillance	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle
Disponibilité MGP accessible aux travailleurs et communauté	Disponible	Oui disponible	En cours
Nombre de plaintes reçues	08	01 plainte de la mairie de Thiakhar	0
Nombre d'ouvriers recrutés localement	49	05	Non renseigné
Pourcentage femmes et jeunes	35%	40%	Non renseigné

Tableau 9 : Tableau Suivi de la prise en charge des recommandations de la mission de suivi de la performance environnementale et sociale du PUDC

Engagements / Recommandations	ECOTRA	I CONS	KELIMANE	Score maximum
Réactualiser le PGES chantier conformément au canevas partagé	3	3	1	3
Déclarer le chantier au niveau de la DREEC et à l'Inspection Régionale du Travail	3	3	3	3
Obtenir les autorisations et les protocoles d'accord avec les propriétaires de terrains de la base de vie	3	3	1	3
Partager les autorisations d'exploitation de carrières (service des mines et de la géologie) et	3	3	0	3

Engagements / Recommandations	ECOTRA	I CONS	KELIMANE	Score maximum
d'abattage des arbres (service des eaux et forêts)				
Mettre en place les fiches de caractérisation et de suivi des emprunts de sable et carrières latéritiques	1	1	0	3
Partager la note d'orientation technique pour l'aménagement ou la remise en état des carrières exploitées	1	1	0	3
Donner les coordonnées géographiques de tous les emprunts (sables) et carrières (latérites)	3	3	3	3
Tenir de façon régulière les ¼ d'heures de sécurité et rendre disponibles les PVs	3	3	3	3
Mettre en place un registre d'enregistrement des plaintes des travailleurs et des communautés et remonter de façon régulière les plaintes enregistrées et les résolutions	3	3	3	3
Améliorer la signalisation temporaire du chantier de jour et nuit par des panneaux limitation vitesse à 30km/h, panneaux attention travaux et panneaux de déviation	3	3	1	3
Restituer les arbres abattus aux communautés et partager le PV de restitution	1	1	1	3
Renseigner la matrice de suivi des engagements environnementaux et sociaux	3	3	3	3
Fournir une stratégie de reboisement en responsabilisant les communautés et impliquer le service forestier	1	3	1	3
Tenir à jour le registre des accidents et alerter le programme immédiatement en cas d'accident grave	3	3	1	3
Renseigner toutes les localités traversées par la piste (coordonnées ou PK) et les infrastructures socio-économiques de base sur l'axe (poste de santé, école et marché, etc.)	1	3	1	3
Partager la liste des emplois créés et les types de contrat	1	3	1	3

Engagements / Recommandations	ECOTRA	I CONS	KELIMANE	Score maximum
Mettre en place le panneau d'affichage des documents clés (notes de services, règlements intérieurs, horaires de travail, numéro utile, plan d'évacuation, etc.)	3	3	1	3
Doter le personnel en EPI et faire signer aux travailleurs les fiches de dotation EPI et le code de conduite	3	3	3	3
Afficher le règlement intérieur du chantier	1	1	1	3
Renforcer les sensibilisations au niveau des villages en vue d'améliorer la sécurité des habitants et rendre les PV et feuilles de présences disponibles	3	3	3	3
Arroser matin et soir toutes les traversées des villages	1	1	1	3
Procéder aux visites médicales des employés	1	3	1	3
Tenir à jours les registres de suivi des déchets, accidents, visiteurs, du personnel, main d'œuvre locale, incidents environnementaux et sociaux	3	3	1	3
Terminer l'aire de stockage de carburant en s'assurant de l'étanchéité conformément aux normes	3	3	3	3
Afficher les consignes HSE	3	3	1	3
Rendre disponibles les fiches de caractérisation et d'entretien de la cuve	1	1	3	3
Sécuriser les points d'accès au site	1	1	1	3
Installer des cabines d'aisance en nombre suffisant (par exemple 25 personnes par toilette et 10 personnes par labo)	1	3	1	3
Mettre en place un système d'accueil HSE	3	3	1	3
Elaborer et soumettre une stratégie de reboisement	3	3	1	3
Démarrer l'opération de la stratégie de reboisement	**1**	**3**	**1**	3
Score sur 93 points	**67**	**79**	**46**	93
Pourcentage %	**72**	**83**	**49**	
Appréciation	**Moyennement satisfaisant**	**Satisfaisant**	**Faible**	

6.2.2.2. Volet équipements

Le marché de fabrication de 448 équipements est confié à l'entreprise SISMAR. Une visite a été effectuée dans les locaux de l'entreprise sis à Pout pour faire le suivi des travaux y compris le HSE. Présentement sur les 448 équipements attendus, 191 sont en attente de test de grandeur nature. Globalement, la mission a constaté une bonne organisation de la prise en charge et du suivi du volet hygiène sécurité et santé au travail. Le dispositif de suivi est coordonné par le Directeur Technique de l'entreprise qui assure cumulativement la fonction de Directeur Qualité Hygiène Sécurité et Santé. SISMAR dispose et applique également une politique HSE en plus d'une certification **SYSTEM COMMUN MASE/France CHIMIE N° 29/2022** en cours de validité jusqu'au **28 novembre 2025**. Le suivi constate une **conformité** réglementaire, administrative et technique. Mais des propositions sont faites pour une amélioration, de l'affiche, de l'accueil HSE, du suivi des maladies liées au travail, de développement d'outils et de supports de formations HSE plus valorisants, de développement de politique de recrutement et formation d'artisans locaux pour limiter les risques et garantir le respect des mesures par les bénéficiaires. Ci-dessous la matrice de suivi des quelques indicateurs de performance dans le cadre du contrat entre SISMAR et PUDC sur financement de la BAD.

Tableau 10 : données de suivi HSE ISMAR

FICHE DE CONTRÔLE HSE	
Rubriques	**SISMAR**
Intitulé marché	Acquisition de 198 équipements de transformation de produits agricoles dans les régions de Diourbel, Louga, Kaolack, Fatick, Thiès, Kaffrine et Kédougou lot1. Acquisition de 198 équipements de transformation de produits agricoles dans les régions de Kolda, Sédhiou, et Ziguinchor Lot2
Référence contrat	N°F 1059 / 2022 / PUDC / BAD N°F 0945 / 2022 / PUDC / BAD
Date de notification du marché à l'entreprise	20/06/2022 13/06/2022
Disponibilité Politique HSE et Système de management QHSE (si oui partager les copies)	OUI et SMQHSE MASE UIC 2014
Certification QHSE (si oui préciser le type et partager les références et une copie)	OUI **SYSTEM COMMUN MASE/France CHIMIE N° 29/2022**
Nom et contact responsable QHSE	Ndiack MBODJ Tél : 77 555 72 75 Email : ndiackmbodj7@gmail.com
Autres personnels intervenants dans le volet QHSE (si oui partager l'organigramme de l'équipe HSE)	Abdoul Aziz Guilé MBODJ = Chef du personnel SG Adjoint du CHST, Ibra DIOP = Chef Fabrication SG du CHST
	Mariéme SALL = Assistante HSE, Sénéba FALL = Assistante HSE Ndeye Makhoudia NGUERE
Nombre de séances de sensibilisation tenu pour les communautés sur le HSE (si oui partager le tableau avec les informations suivantes : date, thématiques, nombre de participants)	Disponible après mise en place des équipements (en attente de livraison des équipements)

FICHE DE CONTRÔLE HSE	
Rubriques	**SISMAR**
Nombre de PV ou compte rendu sensibilisation HSE disponible (si possible partager)	OUI Pour les sensibilisations par semaine et non pour les sensibilisations quotidiennes
Fréquence des séances de sensibilisations HSE	Quotidienne et Briefing général toutes les semaines
Thématiques de sensibilisation développées	Sécurité, Santé, environnement et qualité
Nombre de séances de sensibilisation tenues pour les communautés bénéficiaires des équipements et les thématiques couvertes	Disponible après mise en place des équipements
Disponibilité de livret ou modules de formation des communautés sur les équipements et les risques associés (si oui, partager)	Encours de préparation
Existence du système de suivi et de gestion des accidents et maladies liés au travail	Oui avec le comité d'hygiène et de sécurité au travail de SISMAR
Nombre d'accidents et/ou maladies liés au travail enregistrés (si oui préciser le nombre d'accidents graves)	Nombre AT 2022 = 04 Nombre AT 1er trimestre 2023 04
Nombre de compte rendu d'accidents disponibles	04 en 2022 et 04 en 2023
Existence de médecin du travail et/ou de service de prise en charge des malades (si disponibilité service médical présenter le personnel)	Oui Docteur Ousmane SARR et trois infirmiers Amadou DIALLO, Marième SALL et Adji Tambedou
Disponibilité d'un mécanisme interne de gestion des plaintes (MGP) du personnel et des riverains	OUI
Nbre de plaintes reçues et nombre de plaintes résolues	0
Nombre d'emplois créés dans le cadre du contrat avec PUDC	46
Pourcentage femmes et jeunes	Femmes 20% et Jeunes 80%

6.2.2.3. Etude sur les effets de l'accès à l'électrification sur les conditions de vie des ménages réalisée par le PUDC

Créé en 2015 par décret, l'objectif global du PUDC est de contribuer à l'amélioration significative des conditions de vie des populations. Celle-ci passe par une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales, à travers l'accès durable aux infrastructures et services socio-économiques de base, et la création d'une économie locale.

Pour évaluer ses efforts et améliorer davantage les actions posées au plus grand bénéfice des populations rurales, le Programme est dans une logique de capitalisation des effets de ses interventions. Ainsi, des études sont prévues tout au long de l'année 2023.

Une première étude portant sur les effets de l'accès à l'électricité a été réalisée sur la période du 05 au 19 mars 2023. S'inscrivant dans le cadre du Programme 2000 villages, une mission de collecte de données s'est déroulée dans les régions de Sédhiou et Kolda.

Un choix aléatoire a été fait et a permis d'obtenir un échantillon de 10 villages électrifiés par le PUDC en 2021. La base de données quantitatives obtenue a servi à faire des estimations

économétriques qui ont permis de trouver les déterminants du raccordement au réseau électrique ainsi que de mesurer les effets de l'accès à l'électricité sur les conditions de vie des ménages.

Les résultats obtenus ont été confirmés par les données qualitatives recueillies lors des focus groupes organisés dans les villages de Baneba, Boundianto situés dans la région de Sédhiou et, Dialembere et Bagadadji de la région de Kolda.

En plus de la problématique de la disponibilité, cette première étude réalisée en interne s'intéresse à la question de l'accès des ménages à l'électricité. Ainsi, elle montre que les ménages dirigés par des femmes ont moins de chance d'être raccordés au réseau électrique. Ce qui s'explique par le fait que lesdits ménages sautent en moyenne plus de repas que ceux dirigés par les hommes : la pauvreté alimentaire étant un proxy du niveau de revenus, les ménages dirigés par les femmes sont plus pauvres.

Également, il en est ressorti des effets positifs des réalisations du Programme malgré quelques incidents lors de la phase de travaux notamment sur l'aspect environnemental. En effet, 26,97% de cas de coupe d'arbres destinés à la consommation ont été rapportés contre 5,95% de cas de coupe d'arbres à valeur économique.

D'un autre côté, un effet positif sur les conditions de travail des femmes a été relevé avec notamment, l'installation de micro-entreprises (meuniers) qui leur permet de transformer les céréales récoltées sans parcourir de longues distances. De même, la sécurité au sein du village s'est vu améliorer avec l'éclairage public : 95,9% des personnes enquêtées soutiennent que les vols de bétail ont grandement diminué. L'accès aux soins de santé est devenu par la même occasion plus facile car les postes de santé disposent désormais de réfrigérateur pour une meilleure conservation de leurs vaccins et médicaments. Une garde de nuit est possible ; ce qui permet d'assurer les urgences et accouchements la nuit en minimisant les risques d'accidents, d'hémorragies et de décès.

De manière générale, les conditions de vie des populations habitant dans les villages électrifiés par le PUDC ont été améliorées d'après 94,8% de notre échantillon. Il a été noté d'importantes perspectives de créations d'emplois par suite de l'accès à l'électricité qui se traduira à la fois par une redynamisation de l'économie et une baisse de l'exode rural. Lors de la présentation de cette étude avec le personnel du PUDC qui s'est tenue le 9 juin 2023, des recommandations pour l'amélioration de la version finale du rapport ont été formulées et prises en compte.

6.3. Bilan des résultats des activités réalisées par la DEFCCS

Le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et la Direction des Eaux et Forêts Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) ont signé une convention cadre et un projet de partenariat en Septembre 2020 d'un montant global de deux cent onze millions quatre-vingt-treize mille (211 093 000) F CFA dont cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille (192 998 000) F CFA pour la part du PUDC pour une durée de trois ans.

Le premier Plan de Travail Annuel 2020-2021 d'un montant de cent soixante-trois millions deux cent quatre-vingt et un mille (163 281 000) F CFA a été exécuté à hauteur de quarante-

deux millions huit milles soixante-dix (42 008 070) Francs CFA pour un seul décaissement de quarante-huit millions neuf cent quatre-vingt-quatre milles trois cent (48 984 300) F CFA. Le pourcentage global de décaissement sur la part du PUDC à date est de 21, 7 %.

Nonobstant les difficultés notées, les ressources mises à la disposition de la DEFCCS dans le cadre du premier décaissement du PTBA 2020-2021 ont permis de : i) reboiser 17 640 plants au niveau des sites de forages, de périmètres horticoles et de mise en défens ; ii) aménager 310, 10 ha de mise en défens ; iii) reboiser 7,6 ha de mangrove ; iv) renforcer les capacités des bénéficiaires particulièrement les femmes sur les techniques de production de plants et de reboisement et v) dérouler des activités de communication et de sensibilisation auprès des populations. D'après les résultats de suivi de la performance des plantations, les taux de survie varient entre **09** et **100%.**

Les activités réalisées par la DEFCCS au courant de ce trimestre ont essentiellement porté sur :

- Elaboration du plan de travail et budget annuel de 2021 ;
- Transmission du rapport bilan synthèse des activités réalisées dans le cadre du protocole avec EXCELLEC ;
- Prise en compte des observations du PUDC sur le draft de contrat ;
- Transmission du PTBA 2023 pour validation ;
- Participation de la demande de paiement du premier décaissement du PTBA 2023 ;
- Elaboration et partage des tableaux récapitulatifs des dépenses pour la justification du décaissement sur le PTBA 2022 ;
- Suivi des activités réalisées dans le cadre du partenariat avec le programme

6.3.1. Elaboration PTBA 2023

L'objectif principal est de mettre à la disposition de la DEFCCS les ressources financières nécessaires pour faciliter leur intervention dans l'exécution du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du PUDC.
De façon spécifique, il s'agira :

- Consolider les acquis réalisés dans les sites d'intervention du PUDC ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action budgétisé du projet de partenariat N°1 ;
- Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion des ressources naturelles ;
- Assurer le suivi évaluation des activités de restauration et de remise en état des écosystèmes dégradés.

Les activités prévues de la mise en œuvre du PTBA 2023 sont, entre autres, de :

- Assurer le suivi et le renforcement des activités de plantation réalisées au niveau des forages, des périmètres agricoles, des mises en défens et autres sites de reboisement ;
- Prévoir le reboisement dans les sites de forages, de périmètres agricoles, de plateformes de transformation agricoles, d'écoles, de postes de santé… ;
- Accompagner le redéploiement du programme de reboisement villageois et axes routiers dans le cadre de la réalisation des pistes rurales ;
- Poursuivre les activités de reboisement de la mangrove pour atteindre l'objectif de 60 ha ;

- Poursuivre la formation des bénéficiaires sur les techniques de production de plants et de reboisement ;
- Renforcer l'accompagnement des comités pour une gestion durable des mises en défens ;
- Poursuivre le plaidoyer auprès des autorités administratives, territoriales et locales pour garantir la conformité des mises en défens ;
- Consulter les parties prenantes autour des réalisations et proposer des mécanismes de gestion et de valorisation des aménagements ;
- Établir sur une base d'évaluation et de capitalisation des réalisations et de la performance du programme en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Mettre en place une base de données pour la gestion des informations collectées.

L'approche de mise en œuvre consiste à poursuivre le déroulement du plan d'actions articulé au projet de partenariat N° 01 pour appuyer l'exécution des mesures prévues dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du PUDC. Ainsi, les activités à mener sont assorties d'un budget annuel à exécuter selon le calendrier allant de juin 2023 à Novembre 2023, date prévue pour la fin du protocole.

Le PUDC et la DEFFCS travailleront en étroite collaboration pour préparer un avenant de délai afin de prolonger la durée du protocole jusqu'en fin décembre 2024 nouvelle date de clôture du PA-PUDC/BAD. Ils planifieront des rencontres périodiques pour discuter d'éventuels validations, difficultés, obstacles et modification des activités si nécessaire.

De façon opérationnelle, les parties ont mis en place un planning allant de juin en novembre 2023 pour couvrir la période restante du partenariat. Le montant global du PTBA 2022-2023 est **150 998 000 (cent cinquante millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille) FCFA**. Le plan d'action présente la répartition du budget par rubriques de dépense ou activités suivant la période d'exécution.

Le budget sera versé dans le compte de la DEFCCS pour exécution et justification des dépenses. La DEFCCS soumettra au PUDC des rapports d'activités techniques et financiers pour rendre compte de l'utilisation des ressources et du niveau d'atteinte des résultats (cf. projet de partenariat N°1).

Concernant l'exécution des activités proprement dites, elle sera couverte à l'échelle nationale par la DEFCCS. Au niveau des régions et des départements d'intervention du PUDC les charges reviennent respectivement aux Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF) et aux Secteurs des Eaux et Forêts (SEF). Les Pôles Régionaux d'intervention (PRI) du PUDC seront également parties prenantes dans la mise en œuvre et le suivi de ce projet. Le tableau suivant présente le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2023.

Tableau 11 : Proposition de PTBA 2023 DEFCCS

Activités prévues	Montant PTBA 2022-2023	Budget modifié après supervision juin 2023	1er décaissement	2ème décaissement	3ème décaissement
Ateliers d'information et d'harmonisation	382 000	12 382 000	382 000	0	12 000 000
Communication avec les parties prenantes	2 250 000	2 250 000	1 750 000	0	500 000
Production de plants par le service forestier ou Achat de plants chez les privés	5 625 000	5 625 000	5 625 000	0	0
Transport sur site	3 375 000	3 375 000	3 375 000	0	0
Opération de trouaison et de plantation	6 045 000	6 045 000	3 000 000	3 045 000	0
Suivi des plantations	1 700 000	1 700 000	1 700 000	0	0
Acquisition de plants fruitiers	23 500 000	23 500 000	0	19 500 000	4 000 000
Transport des plants fruitiers sur les sites	3 420 000	3 420 000		2 420 000	1 000 000
Opération de trouaison et de plantation	4 725 000	4 725 000	0	2 725 000	2 000 000
Suivi des plantations	1 700 000	1 700 000	1 000 000	0	700 000
Acquisition de plants forestiers auprès des services forestiers et privés	17 010 000	17 010 000	9 000 000	2 000 000	6 010 000
Transport des plants sur les sites de périmètres horticoles	13 500 000	13 500 000	5 850 000	1 000 000	6 650 000
Opération de trouaison et de plantation	11 665 000	11 665 000	6 000 000	5 665 000	0
Renforcement de capacité en techniques de plantations	1 695 000	1 695 000	1 695 000	0	0
Suivi des plantations	2 550 000	2 550 000	1 550 000	0	1 000 000
Aménagement et Mise en place de Pépinières dans les périmètres horticoles	4 310 812	4 310 812			4 310 812
Renforcement de capacité en techniques de pépinières	150 500	150 500			150 500
Acquisition de gaines	646 000	646 000			646 000
Acquisition de semences	300 000	300 000			300 000
Collecte de terreau et de sable	569 078	569 078			569 078
Entretien et Suivi des pépinières	1 858 656	1 858 656			1 858 656
Communication avec les parties prenantes	-195 000	-195 000			-195 000
Aménagement des mises en défens	-1 992 531	-1 992 531			-1 992 531
Equipements des comités de surveillance	647 500	647 500	647 500	0	0
Suivi des mises en défens par les chefs de BF/TF	1 500 000	1 500 000	1 500 000		0
Identification et balisage des zones de mangroves à restaurer	450 000	450 000	0	0	450 000
Collecte de propagule	1 685 000	1 685 000		0	1 685 000
Mise en place de pépinière mangrove	933 334	933 334			933 334
Plantation mangrove	32 514 000	15 514 000			15 514 000
Suivi des plantations mangroves	1 100 000	1 100 000			1 100 000
Carburant et entretien Véhicules et Motos	4 250 000	4 250 000	2 000 000	1 050 000	1 200 000
Prise en charge missions de supervision de la DEFCCS	1 010 000	3 010 000		3 010 000	0
Prise en charge missions de terrain IREF	1 885 581	4 885 581		4 885 581	0
Coordination et communication	225 000	225 000	225 000		
Total	**150 989 930**	**150 989 930**	**45 299 500**	**45 300 581**	**60 389 849**
Pourcentage	**100%**	**100%**	**30 %**	**30 %**	**40 %**

Le budget global prévu pour l'exercice 2022-2023 s'élève à cent cinquante millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trente (150 989 930) F CFA). Ce budget sera mobilisé en trois étapes dont deux premiers décaissements de 30 % et un dernier de 40% pour des montants respectifs de quarante-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf cinq cent (45 299 500) F CFA et de soixante millions trois cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-neuf (60 389 849) F CFA.

A l'occasion de la mission de supervision de la BAD du 13 au 16 juin 2023, des observations ont été formulées portant sur la faible dotation de la ligne supervision des activités par la DEFCCS et les IREF.

A cet effet, il a été recommandé de procéder à un réaménagement budgétaire pour diminuer le montant prévu pour le reboisement de la mangrove pour renforcer la supervision.

Ainsi les changements notés par rapport à la planification initiale portent sur la révision du budget relatif au suivi jugé très faible. Ce point a été discuté lors de la rencontre avec le spécialiste sauvegardes environnementale et sociale de la BAD. Les changements dans le sens d'une augmentation apportés sur les lignes « ***prise en charge missions de supervision de la DEFCCS*** », « ***prise en charge missions de terrain des IREF*** » et « ***ateliers d'harmonisation et d'information*** » qui passent respectivement de 1 010 000 F CFA à 3 010 000 F CFA, de 1 885 581 F CFA à 4 885 581 F CFA et 382 000 F CFA à 12 382 000 F CFA seront soumis à l'appréciation et la validation de la coordination. Par contre la ligne « ***plantation de mangrove »*** prévue pour un budget initial de 32 514 000 F CFA a été diminuée à 15 5140 000 F CFA. Ceci pour prendre en compte les modifications techniques liées à la suppression de l'activité relative à l'implantation de pépinière de mangrove qui a été remplacer par l'achat de propagule.

6.3.2. Matrices de suivi de la mise en œuvre du plan d'action avec la DEFCCS

Tableau 12 : Suivi de la mise en œuvre du budget du protocole avec la DEFCCS

Activités prévues	Montant global projet de partenariat	Part PUDC	Part DEFCCS	Financement PUDC An1	1er Décaissement	Montant exécuté et justifié	Disponible Total en 2023	Pour PUDC	Budget revu en 2023 après
Ateliers d'information et d'harmonisation	1 675 000	1 675 000		1 125 000	1 125 000	1 293 000	382 000	382 000	12 382 000
Communication avec les parties prenantes	2 250 000	2 250 000		1 125 000		0	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Production de plants par le service forestier ou Achat de plants chez les privés	5 625 000	5 625 000		4 125 000		0	5 625 000	5 625 000	5 625 000
Transport sur site	3 375 000	3 375 000		2 475 000		0	3 375 000	3 375 000	3 375 000
Opération de trouaison et de plantation	6 045 000	6 045 000		4 433 000		0	6 045 000	6 045 000	6 045 000
Suivi des plantations	1 700 000	1 700 000		900 000		0	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Acquisition de plants fruitiers	28 500 000	23 500 000	5 000 000	23 500 000	5 055 479		28 500 000	23 500 000	23 500 000
Transport des plants fruitiers sur les sites	4 275 000	3 420 000	855 000	3 420 000	735 733		4 275 000	3 420 000	3 420 000
Opération de trouaison et de plantation	5 905 000	4 725 000	1 180 000	4 725 000	1 016 474		5 905 000	4 725 000	4 725 000
Suivi des plantations	1 700 000	1 700 000		900 000	193 614		1 700 000	1 700 000	1 700 000
Acquisition de plants forestiers auprès des services forestiers et privés	18 899 000	17 010 000	1 889 000	17 010 000			18 899 000	17 010 000	17 010 000
Transport des plants sur les sites de périmètres horticoles	15 000 000	13 500 000	1 500 000	13 500 000			15 000 000	13 500 000	13 500 000
Opération de trouaison et de plantation	14 625 000	11 665 000	2 960 000	11 665 000			14 625 000	11 665 000	11 665 000
Renforcement de capacité en techniques de plantations	1 695 000	1 695 000		1 695 000			1 695 000	1 695 000	1 695 000
Suivi des plantations	2 550 000	2 550 000		1 550 000			2 550 000	2 550 000	2 550 000
Aménagement et Mise en place de Pépinières dans les périmètres horticoles	5 500 000	5 500 000		3 000 000	3 000 000	1 189 188	4 310 812	4 310 812	4 310 812
Renforcement de capacité en techniques de pépinières	1 694 000	1 694 000		1 694 000	1 694 000	1 543 500	150 500	150 500	150 500
Acquisition de gaines	3 150 000	3 150 000		2 520 000	2 520 000	2 504 000	646 000	646 000	646 000
Acquisition de semences	1 500 000	1 500 000		1 200 000	1 200 000	1 200 000	300 000	300 000	300 000
Collecte terreau et sable	1 000 000	1 000 000		750 000	750 000	430 922	569 078	569 078	569 078
Entretien et Suivi des pépinières	2 500 000	2 500 000		2 000 000	2 000 000	641 344	1 858 656	1 858 656	1 858 656
Communication avec les parties prenantes	2 250 000	2 250 000		2 000 000	2 000 000	2 445 000	-195 000	-195 000	-195 000
Aménagement des mises en défens	21 375 000	17 450 000	3 925 000	16 800 000	16 800 000	19 442 531	1 932 469	-1 992 531	-1 992 531
Equipements des comités de surveillance	2 500 000	2 500 000		1 500 000	1 500 000	1 852 500	647 500	647 500	647 500
Suivi des mises en défens par les chefs de BF/TF	1 500 000	1 500 000		1 250 000		0	1 500 000	1 500 000	1 500 000

Identification et balisage des zones de mangroves à restaurer	450 000	450 000		450 000			450 000	450 000	450 000
Collecte de propagule	1 685 000	1 685 000		1 335 000			1 685 000	1 685 000	1 685 000
Mise en place de pépinière mangrove	2 000 000	2 000 000		1 600 000	1 600 000	1 066 666	933 334	933 334	933 334
Plantation mangrove	33 300 000	32 514 000	786 000	26 640 000			33 300 000	32 514 000	15 514 000
Suivi des plantations mangroves	1 100 000	1 100 000		600 000			1 100 000	1 100 000	1 100 000
Carburant et entretien Véhicules et Motos	7 500 000	7 500 000		3 250 000	3 250 000	3 250 000	4 250 000	4 250 000	4 250 000
Prise en charge missions de supervision de la DEFCCS	2 000 000	2 000 000		1 000 000	1 000 000	990 000	1 010 000	1 010 000	3 010 000
Prise en charge missions de terrain IREF	5 770 000	5 770 000		3 269 000	3 269 000	3 884 419	1 885 581	1 885 581	4 885 581
Coordination et communication	500 000	500 000		275 000	275 000	275 000	225 000	225 000	225 000
Total	**211 093 000**	**192 998 000**	**18 095 000**	**163 281 000**	**48 984 300**	**42 008 070**	**169 084 930**	**150 989 930**	**150 989 930**

Tableau 13 : Suivi des engagements, progrès, contraintes et décaissement dans le cadre du protocole avec la DEFCCS

Indicateurs / Livrables ATTENDUS (Engagements contractuels)	PROGRES ENREGISTRES / ET RESULTATS OBTENUS DU DEBUT AU 30 JUIN 2023	CONTRAINTES	PERSPECTIVES D'ICI DECEMBRE 2023	EXECUTION FINANCIERE
- Reboisement de 300 ha ; - Réalisation de mise en défens ; - Installation de technologies agroforestière dans les PAC ; - Plantation fruitière dans les périmètres horticoles et de forages	- **17 640 plants** produits dans 09 pépinières forestières installées dans les PAC, brigades ou triages forestiers et reboisés dans les PAC ; - **310,3 hectares** de terres dégradées mises en défens et les comités de suivi sont équipés ; - Des haies vives et des brises vents sont installés dans les PAC ; - Les fruitiers (citrons, manguiers…) sont plantés dans les PAC avec des taux d'échec très élevé dont la	- Démarrage tardif des activités (lenteur dans la préparation de la convention et du projet de partenariat, Absence de formation sur les modalités de justification des dépenses au début du processus ; Retard dans la mise en place des fonds pour le déroulement des activités ; - Instabilité du personnel en environnement (Changements de ressources humaines) ; - Absence de délibération et de convention locale pour certains sites de mise en défens	- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action adossé au protocole ; - Corriger les non-conformités ; - Amélioration de l'approche pour plus d'appropriation des réalisations par les bénéficiaires ;	**Décaissement (FCFA) : 42 008 070** **Taux de décaissement :21,7%**

- Formation des populations sur la production de plan, le reboisement et le suivi ; - Restauration des zones de mangroves dégradées	principale cause est liée au manque d'eau d'arrosage ; - Des formations sur l'installation de pépinière, la production de plants forestiers et fruitiers et le suivi des reboisements sont réalisées par les agents des eaux et forêts dans les zones de SAR ; - 7,10 hectares de mangroves plantés avec 100% de taux de survie	- Insuffisance du budget prévu pour le suivi des activités ; - Faible taux de survie des plantations dans certains PAC par faute de : faible mobilisation des bénéficiaires ; manque d'eau pour l'arrosage, la divagation ; - Retard dans le processus de justification des dépenses et de traitement des factures ; - Absence de délibération pour certaines mises en défens ; - Faible niveau de suivi des réalisations	- Préparer un avenant de délai pour s'aligner avec la nouvelle date de clôture du projet	

6.3.3. Suivi exécution technique et financière 2022 et planification 2023 convention de partenariat DEFCCS et EXCELLEC SA

Dans le cadre de l'initiative « Energie Durable pour Tous-Sustainable Energy for All (SE4ALL) », l'ONU a défini, pour 2023, trois objectifs qui associent les politiques énergétiques aux réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et au programme de l'éradication de la pauvreté mondiale, à savoir :

- Assurer l'accès universel à des services énergétiques modernes ;
- Doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique et
- Doubler la proportion d'énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial.

Le Sénégal est actuellement fortement engagé dans l'initiative SE4ALL. L'accès aux services énergétiques en zones rurales est une des principales priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE) et de l'agenda d'action de SE4ALL. Le Sénégal a pour objectif, l'atteinte de l'accès universel au Sénégal à l'horizon 2025 soit 5 ans avant l'objectif de l'initiative SE4ALL.

Dans le cadre de l'opération de cet engagement, le Gouvernement du Sénégal a autorisé la signature de convention entre le PUDC et EXCELLEC SA d'une durée de cinq (05) en vue de l'électrification de 2 000 villages pour une durée de 30 mois entre 2022 et 2023.

La réalisation de ce projet impactera, sur le long des tracés des lignes électriques, une importante partie des forêts dans tout le territoire national. Des activités telles que la libération des emprises, la création de voies d'accès, la mise en place de poteaux et le tirage de lignes aériennes peuvent avoir des conséquences négatives sur le rôle protecteur et écologie des forêts et sur la diversité floristique.

L'analyse de la situation des impacts négatifs des installations des réseaux électriques sur les formations forestières révèle l'impératif de résoudre la contradiction entre les besoins d'abattage pour cause d'utilité publique et la demande toujours croissante en produits ligneux et non ligneux de la population pour sauvegarder de manière dynamique la fonction protectrice et écologique des forets en contexte de changement climatique.

Dans ce cadre et eu égard es dispositions du code forestier, une convention de partenariat entre EXCELLEX SA et la DEFCCS a été négociée afin de faciliter le démarrage et l'exécution du projet tout en atténuant ses impacts négatifs sur les formations forestières.

L'objectif de la présente convention est de définir le cadre de partenariat entre les parties et de préciser les modalités de restauration et/ou de compensation des pertes en ressources forestières et fauniques découlant de l'exécution des activités de EXCELLEC SA dans le cadre du projet d'électrification de 2 000 villages du PUDC.

Le plan d'action a exécuté dans le cadre de la convention s'articule autour des points ci-après : i) taxes et redevances forestières (80 000 000 F CFA), ii) appui institutionnel (10 000 000 F CFA), iii) activités de compensation (80 000 000 F CFA) et iv) construction et équipement des locaux du service forestier de Bignona (80 000 0000 F CFA).

Comme cité en référence, la DEFCCS et EXCELLEC SA ont signé une convention de partenariat le 24 mars 2022 pour un montant global deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA sur cinq ans. Le plan triennal de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des activités retenues se présente comme suit :

Tableau 14 : Plan de mobilisation du budget du protocole EXECELLEC-DEFCCS/Projet électrification 2 000 villages du PUDC

Activités	2022			2023				2024			Montant prévu	Plan d'action 2022	Plan d'action 2023	Plan d'action 2024
	Avril	Sept	Déc	Mars	Avril	Sept	Déc	Avril	Sept	Déc				
Taxes et redevances forestières	10	20	0	0	10	10	10	20	0	0	80	10	30	40
Appui institutionnel	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0	0
Activités de compensation	10	9	9	0	26	0	0	26	0	0	80	10	44	26
Construction	7	41	0	16	0	6	5	0	0	0	75	7	57	11
Equipements bâtiment	0	0	0	0	0	2	3	0	0	0	5	0	0	5
TOTAL	37	70	9	16	36	18	18	46	0	0	250	37	131	82
Etat de mise en œuvre des plans d'actions annuels												Exécuté et rapport validé	Budget mise en place et plan d'action finalisé	En attente de planification pour 2024

Les versements effectués à la date du 30 juin 2023 par EXCELLEC SA s'élèvent à 168 millions F CFA dont 37 millions en 2022 et 131 millions en 2023.

Dans le cadre du suivi de ce protocole, le PUDC a reçu deux plaintes de la DEFCCS relatives au non versement de la deuxième tranche suite au paiement des 37 millions. Le traitement de cette plainte a permis de régler le contentieux par le paiement de la deuxième tranche de 131 millions. Le tableau suivant présente la synthèse des résultats.

Tableau 15 : Bilan de mise en œuvre du plan d'action 2022

Activités	Structure	Budget (F CFA)	Etat de mise en œuvre
- Enrichissement de 6,5 ha dans la forêt classée de Barkédji soit 3500 plants d'Acacia *senegal* mis sous terre ; - Installation d'une haie vive de 1775 m en *Acacia melifera ;* - Confection et pose de 13 pancartes dans les zones névralgiques de la forêt classée de Barkédji ;	IREF Louga	3 000 000	Réalisé
- Enrichissement de 12 ha dans la forêt classée de samba Dia (réserve de biodiversité de Samba Dia) ; - Confection et pose d'une pancarte (grande dimension) sur la limite de la FC Samba Dia ; - Acquisition d'un tricycle et d'un réservoir d'eau de capacité de 1000 litres pour le suivi et entretien des plantations d'enrichissement (basé à Fimela).	IREF Fatick	3 000 000	Réalisé
Lutte contre les feux de brousse - 5 missions de prospection et identification des sites effectuées à Bambey, Diourbel et Mbacké ; - 7 séances de sensibilisation dispensées auprès des acteurs directs (populations et élus locaux) dans les localités de Thiakhar, Silane, Baba garage, Ngoye, Ngongom (Bambey), Sarème sérère (Diourbel) et Médina (Mbacké) ; - 21 comités villageois de protection des forêts ont été mis en place ; - 5 comités sont équipés en petits matériel de lutte contre les feux de brousse ;			

- 3 km de pare-feu ouverts dans le département de Bambey **Reboisement** - 08 chargements de sable (8m^3) et 4 chargements de terreau (4m^3) ont été mis à la disposition de la pépinière de Bambey, de Sambé et de Ngabou ; - Plantation de 3,5 km de part et d'autre de la chaussée (ILA TOUBA : Bambey –Ila Touba) soit 7 km linéaire et plantations dans les édifices publics (écoles, cases de santé) ; - 50 154 plants (toutes espèces confondues) ont été produits avec l'appui ; - 80 ha de plantations d'enrichissement ont été entreprises dans les forêts régionales de Silane (Bambey), Ndiour (Diourbel) et de Taïf (Mbacké) ; - Distribution de plants (15 000) au profit des villages et populations impactés par le projet.	Diourbel	3 000 000	Réalisé
Paiement de taxes et redevances forestières	Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Tambacounda	10 000 000	Réalisé
- Appui institutionnel à la DEFCCS - Coordination, rapportage et suivi-évaluation	DEFCCS	- 10 000 000 - 1 000 0000	Réalisé
- Etudes technique et confection du plan architectural du bâtiment du Secteur forestier de Bignona ; - Transport et installation des équipements et de la logistique ; - Préparation du site devant abriter le bâtiment ; - Confection de briques	SCATY SARL	7 000 000	Réalisé

Suite au traitement et la résolution de la plainte de la DEFCCS, un deuxième versement de 131 millions a été effectué pour permettre à la DEFCCS de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action. Le tableau suivant présente la planification des activités et le budget pour 2023.

Tableau 16 : Plan d'action 2023 protocole DEFCCS-EXCELLEC SA

Activités	Structure	Budget (F CFA)	Résultats attendus
- Confection de gabions métalliques	IREF Louga	2 000 000	- 400 gabions métalliques sont confectionnés
- Renforcement du système d'adduction d'eau à la pépinière départementale de Nioro du Rip	IREF Kaolack	3 000 000	- Les plaques solaires sont renforcées - La pompe est renouvelée - La production de plants est renforcée
- Aménagement pépinière forestière de Mbamagne / département de Fatick	IREF Fatick	2 000 000	- La pépinière est aménagée - 20 planches (10 m2/par planche) sont construites.
- Accusions pour des plants haute tiges pour la plantation d'axes routiers à Tomboronkoto ; - Confection de gabions - Plantation d'arbres ombrageux et fruitiers	IREF Kédougou	3 000 00	- 150 plants - 1,5 km axe routier Réalisé (150 plants - 150 gabions métalliques

Activités	Structure	Budget (F CFA)	Résultats attendus
dans les édifices public (6 écoles, 2 dispensaires) dans la commune de Tomboronkoto.			
- Aménagement de la pépinière départementale de Kolda ;	IREF Kolda	3 000 000	- La pépinière de Kolda est sécurisée - La pépinière de Kolda est aménagée (clôture en grillage est installée et/ou planches aménagées)
- Acquisition de semences de semences et intrants - Productions de plants - Clôture de la pépinière régionale de Sédhiou.	IREF Sédhiou	5 000 000	- 50 kg de semences (toutes espèces confondues) sont acquis ; - 10 000 plants sont produits - Un mur de 300 mètres est réalisé.
- Cartographie de la forêt classée de Ndiot - Bornage et pancartage de la forêt classée Ndiot (département de Kanél)	IREF Matam	3 000 000	- La forêt classée de Ndiot est cartographiée ; - Les bornes (50) et pancartes (100) sont installés sur les limites de la forêt classée de Ndiot.
- Cartographie des forêts classées de Thiès et Pout - Matérialisation des limites des forêts classées de Thiès et Pout ; - Plantation urbaine d'axes routiers et scolaires ; - Renforcement de la haie-vive de la mise en défens de Khatre SY.	IREF Thiès	5 000 000	- Les forêts classées de Pout et Thiès sont cartographiées ; - 30 pancartes sont respectivement installées sur les points stratégiques des limites des forêts classées de Thiès et pout ; - Plantation d'axe routier sur 2 km réalisée avec des plants de hautes tiges et sécurisés en gabions ; - La clôture de la mise en défens de Khatre SY (sur 3 km) est renforcée en *Acacia melifera*.
- Aménagement de la pépinière départementale de Bignona	IREF Ziguinchor	2 000 000	- Un bassin de stockage d'eau est construit dans la pépinière ; - 20 planches (10m2 chacune) sont aménagées dans la pépinière de Bignona. - Les toilettes de la pépinière de Bignona sont construites/réhabilitées.
- Enrichissement de la forêt classée de Koungheul	IREF Kaffrine	3 000 000	- 20 ha de terres dégradées de la forêt classée de Koungheul sont enrichis en espèces forestières locales ; - 4 000 plants sont produits et plantés sur les sites d'enrichissements ; - Les parcelles reboisées sont géo référencées et cartographiées.

Activités	Structure	Budget (F CFA)	Résultats attendus
- Appui à la production de plants - Réalisation de plantation linéaire d'axe routier	IREF Tambacounda	5 000 000	- 20 000 plants sont produits à la pépinière départementale de Goudiry ; - Une plantation d'axe routier sur 1 km réalisée à Goudiry.
- Réhabilitation et aménagement de la pépinière de Rao, Gandon et Richard-Toll.	IREF Saint-Louis	5 000 000	- Les pépinières de Rao, Gandon et Richard-Toll sont réhabilités et aménagées.
- Suivi des réalisations de l'année 2022 (arrosage, entretien, remplacements éventuels)	IREF Diourbel	2 000 000	- Tous les plants le long des axes routiers arrosés, au moins, une fois par semaine ; - Les regarnis sont effectués (si nécessaire).
- Coordination, rapportage et suivi et évaluation de la mise en œuvre des programmes.	DEFCCS	1 000 000	- Une mission de suivi est organisée sur le terrain.
- Paiement de taxes et redevances forestières (abattage d'arbres)	- DEFCCS (à travers les IREFS concernées)	30 000 000	- Les quittances des taxes d'abattages sont disponibles
- Construction du bâtiments (grosses œuvres, électricité, plomberie) ;	SCATY SARL	57 000 000	- Les grosses œuvres relatives à la construction du bâtiment sont terminées.
Total de la requête		**131 000 000**	

6.4. Bilan des activités réalisées par la DEEC

La DEEC et le PUDC ont signé une convention cadre en **novembre 2020** et un projet de partenariat en **mars 2021** pour un montant global de quatre-vingt-deux millions cinq cent vingt mille (**85 520 000**) Francs CFA. La mise en œuvre globale du projet de partenariat porte sur la réalisation des extrants attendus tels que rappeler au point III du présent rapport. Le protocole prévu pour une durée de trois ans, doit prendre fin en **novembre 2023**.

Le montant du premier Plan de Travail et Budget annuel (PTBA) validé en **mars 2021** est de cinquante-six millions huit cent quatre-vingt-douze mille (**56 892 000**) dont dix-sept millions soixante-sept mille six cent (**17 067 600**) au premier décaissement.

Les ressources mises à la disposition de la DEEC ont permis de : i) réaliser une mission de supervision de quelques réalisations du PUDC dans les régions de Tambacounda et de Kolda et ii) d'organiser dix ateliers régionaux de partage des outils de gestion environnementale et sociale sur les 13 prévus. Les trois régions (Saint-Louis, Thiès et Tambacounda) restantes sont

replanifiées au courant des mois de juillet et septembre 2023. La mise en œuvre de ces activités a mobilisé un montant de **15 120 250 FCFA.**

A date le reliquat disponible et mobilisable pour la poursuite des activités est de **67 399 750 FCFA.**

Les activités menées au courant de ce trimestre ont essentiellement porté sur la capitalisation des résultats de la mise en œuvre du protocole et la préparation du PTBA 2023. Il s'agit de :

- Elaboration du plan de travail et budget annuel de 2023 ;
- Transmission du rapport bilan synthèse des activités réalisées dans le cadre du protocole ;
- Prise en compte des observations du PUDC sur le draft de PTBA ;
- Visites de sites et validation des résultats de screening de 10 sous projets de postes de santé, de mini forage, de magasins de stockage et d'unité de transformation laitière dans les régions de Kaffrine et de Thiès ;
- Réunion de suivi du niveau de mise en œuvre du plan d'actions de suivi environnemental des réalisations du PUDC ;
- Rencontres de consultations entre les DREEC et les experts du PUDC en charge des volets environnement, social et suivi évaluation ;
- Participation à la mission de supervision de la BAD du 13 au 16 juin 2023.

L'objectif principal du PTBA 2023 est l'appui technique de la DEEC pour l'exécution du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du PUDC.

De façon spécifique il s'agira de : i) réaliser la surveillance environnementale des interventions du PUDC dans toutes les régions du Sénégal, exceptée la région de Dakar ; ii) valider les résultats de screening de tous les nouveaux projets du PUDC ; iii) Organiser les ateliers de renforcement des capacités des acteurs locaux sur le screening des nouvelles réalisations et ouvrages du PUDC et iv) apporter un appui institutionnel à la DEEC. Les activités planifiées dans le cadre du PTBA 2023 concernent essentiellement : i) l'Organisation de 13 ateliers de renforcement des capacités des acteurs sur la gestion environnementale et sociale; la participation des DREEC à toutes les missions de screening des nouveaux sous-projets pour la validation des résultats ; iii) l'organisation de missions de supervision environnementale dans les chantiers du PUDC par les DREEC ; iv) l'organisation de missions de suivi par la DEEC en collaboration avec le PUDC et les partenaires impliqués ; v) l'appui à l'organisation des rencontres et réunions par la DEEC ; vi) l'appui en fourniture et carburant pour le suivi des activité et vii) la participation aux missions de suivi du PUDC.

L'approche de mise en œuvre consiste à dérouler le plan d'actions articulé au projet de partenariat pour appuyer l'exécution des mesures prévues dans le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du PUDC.

Ainsi, les activités à mener sont assorties d'un budget à exécuter selon le calendrier allant de du mois de juin à décembre 2023. Le PUDC et la DEEC travailleront en étroite collaboration pour préparer un avenant de délai pour prolonger la durée du protocole jusqu'en fin décembre 2024 nouvelle date de clôture du PA-PUDC/BAD. Ils planifieront des rencontres périodiques pour discuter d'éventuels validations, difficultés, obstacles et modification des activités si nécessaire.

De façon opérationnelle, les parties ont mis en place un planning allant de juin à décembre 2023. Le montant global du PTBA 2023 est de soixante-sept trois cent trente-neuf milles sept cent cinquante francs CFA (67 339 750 F CFA). Le plan de décaissement ci-dessous présente la répartition du budget par rubriques de dépense suivant la période de mobilisation.

Le budget sera versé dans le compte de la DEEC pour exécution et justification des dépenses. La DEEC va soumettre au PUDC des rapports d'activités techniques et financiers pour rendre compte de l'utilisation des ressources. Le tableau suivant présente le draft de Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2023.

Tableau 17 : PTBA 2023 et plan de décaissement DEEC

PTBA 2023 convention PUDC-DEEC		1ier Décaissement Après validation PTBA	2iem Après validation T3/2023	3iem Décaissement Après validation Rapport annuel (Déc. 2023)
Rubrique	Montants sollicités			
Finalisation des ateliers régionaux (Saint Louis et Tambacounda)	4 729 000	4 729 000		-
Organisation de 13 ateliers régionaux de renforcement des capacités des acteurs locaux sur le screening des nouvelles réalisations et ouvrages du PUDC	11 200 000	2 960 925	8 239 075	-
Validation des résultats de screening de tous les nouveaux projets	11 200 000	5 000 000	3 500 000	2 700 000
Appui à la réalisation d'activités de suivi Environnemental et social par les DREEC	16 800 000	6 300 000	5 900 000	4 600 000
Appui à la supervision des activités de suivi Environnemental et Social par la DEEC	8 398 750	930 000	1 830 850	5 637 900
Consommables informatiques et fournitures de bureau	5 920 000	250 000	250 000	5 420 000
Appui au Carburant	8 952 000	500 000	500 000	7 952 000
Appui à la coordination	2 200 000	200 000	500 000	1 500 000
Prise en charge mission de terrain trimestrielles de la DEEC	1 000 000	250 000	400 000	350 000
TOTAL	**70 399 750**	**21 119 925**	**21 119 925**	**28 159 900**
Pourcentage	**100%**	**30%**	**30%**	**40%**

Tableau 18 : Matrice de suivi mise en œuvre budget protocole DEEC

Activités prévues	Montant global projet de partenariat	Financement PUDC An1	1ier Décaissement	Montant exécuté et justifié	Disponible en 2023
Organisation de 13 ateliers régionaux de partage sur les outils de gestion environnementale et sociale du PUDC	14 200 000	14 200 000	11 200 000	9 471 000	4 729 000

Organisation de 13 ateliers régionaux de renforcement des capacités des acteurs locaux sur le screening des nouvelles réalisations et ouvrages du PUDC	11 200 000	11 200 000	-		11 200 000
Réalisation du screening de tous les nouveaux projets	11 200 000	6 720 000	-		11 200 000
Appui à l'organisation de rencontres du CRSE	PM	PM	-	-	
Appui à la réalisation d'activités de suivi Environnemental et social par les DREEC	16 800 000	8 400 000	-		16 800 000
Appui à la supervision des activités de suivi Environnemental et Social par la DEEC	11 200 000	6 720 000	3 000 000	2801250	8 398 750
Comptabilisation du bilan de réduction des GES	PM	PM	-	-	
Renforcement des capacités du personnel PUDC	PM	PM	-	-	
Elaboration de produits de communication	PM	PM	-	-	
Consommables informatiques et fournitures de bureau	6 920 000	4 152 000	1 000 000	1000000	5 920 000
Appui au Carburant	10 000 000	6 000 000	1 067 600	1048000	8 952 000
Appui à la coordination	3 000 000	2 000 000	800 000	800 000	2 200 000
Prise en charge mission de terrain trimestrielles de la DEEC	1000000	500 000	-	-	1 000 000
TOTAL en F CFA	**85 520 000**	**56 892 000**	**17 067 600**	**15 120 250**	**67 399 750**
Pourcentage	100%	66%	20%	18%	

Tableau 19 : Suivi des engagements, progrès, contraintes et décaissement du protocole avec la DEEC

Indicateurs / Livrables Attendus/Engagements	Progrès/Résultats obtenus au 30 juin 2023	Contraintes	Perspectives d'ici décembre 2023	Exécution financière
14 ateliers régionaux de formation des acteurs sur les outils de gestion environnementale et sociale du PUDC	10 ateliers réalisés	-Démarrage tardif des activités (lenteur dans la préparation de la convention et du projet de partenariat, - Absence de formation sur les modalités de justification des dépense au début du processus; -Retard dans la mise en place des fonds pour le déroulement des activités; -Instabilité du personnel	Tenue de 04 ateliers restants	Décaissement (FCFA): 15 sur 85 Millions **17,5%**
14 ateliers de renforcement des capacités des membres des comités régionaux sur le suivi environnemental et social	Non encore réalisé		Organisation de 14 ateliers	

100% des sous projets soumis à un screening environnemental et social	Poste de santé 100% - Centrale solaire en attente de démarrage (0%) ; - PTA 30%	environnement (Changements de points focaux); -Retard dans le processus de justification des dépenses et de traitement des factures; -Délai restant de la convention limite; -Taux de décaissement faible	Poursuivre le screening des sous projets avant démarrage	
100% des sous projets sont suivi	1 mission organisée à Kolda et Ziguinchor		Poursuivre le suivi des sous projets et introduire une demande d'avenant	

6.5. Bilan des résultats des activités d'ingénierie sociale réalisées par le cabinet MSA

Pour ce deuxième trimestre de mise en œuvre de la mission d'IEC, l'accent a été mis sur la communication et le renforcement des capacités des acteurs. Les activités mises en œuvre sont :

- Animation de **05 émissions radios communautaires** dans le cadre du redéploiement de la stratégie de communication de masse du PUDC ;
- Organisation de **21 séances d'animation territoriale avec les SAR** ;
- Diagnostic des SAR et renforcement des capacités de leurs ;
- Organisation de **02 sessions de formation des membres des bureaux** des SAR
- Animation de **02 séances de sensibilisation sur les volets pistes rurales** ;
- Diagnostic de **06 SA**R pour l'établissement de leur situation de référence, l'identification des contraintes, formulation participative de solution y compris les besoins en renforcement de capacités consignés dans un plan d'action ;
- Animation de **04 sessions de sensibilisation sur le volet hydraulique au niveau des sites** ;
- Animation de **3 séances de sensibilisation sur axées sur l'électrification rurale** ;
- Organisation de **2 missions d'appui au processus de redéploiement des sous projets postes de santé** ;
- Suivi de la délibération des sites de postes de santé et installation de comité de suivi ;
- Participation à la mission de supervision de la BAD du 13 au 16 juin 2023.

Tableau 20 : présentation des fiches d'activités réalisées par MSA au courant du trimestre

Activités N° 1 : Emission radio
Description de l'activité : Emissions radio Cette activité est une partie intégrante de la communication de masse. Cette stratégie de communication vise à atteindre le grand public. L'objectif de ces émissions radio était de : i) faire connaître le PUDC ; ii) informer le public sur les différentes réalisations en cours et iii) les faire approprier les réalisations en vue de leur pérennisation. Pour ce faire, à micro fermé la communication de l'animateur s'est déroulée en quatre étapes suivantes : i) La genèse de la mise en place du PUDC ; ii) Le listing des réalisations prévues et en cours dans la localité

et la commune ; iii) L'entretien et la maintenance de la réalisation ; iv) Une invite à l'appropriation des réalisations					
1	TAMBA	MISSIRAH	GOULOUMBOU	21/06/2023	Une émission interactive s'est bien passée à la radio TABADIAN FM qui couvre une grande partie de commune de MISSIRAH NETTEBOULOU ET DIALACOTO
2	TAMBA	KOUMPENTOUM	KOUMPENTOUM	21/06/2021	L'émission s'est déroulée à la radio NIANI FM de Koumpentoum qui couvre pratiquement tout le département. C'est la radio la plus suivie de la zone
3	Kaolack	Kaolack	Médina Baye	24 Juin 2023	Cette activité fut une étape très importante, car étant au cœur de la sensibilisation et information par rapport au PUDC dans la région de Kaolack
4	Louga	Thiel	Wadane Jolof, Hodilodé	22 -05 - 2023	Cette émission a permis de passer en revue l'ensemble des domaines d'intervention du PUDC, mais également d'inviter les auditeurs à une meilleure appropriation des activités du PUDC
5	Fatick	Sokone	Sokone	26 Juin 2023	L'émission s'est bien passée avec des feed-back des membres de la SAR

Activités N° 2 : Animation/sensibilisation	**Genre**
Description de l'activité : Organisation des séances d'animation territoriale avec les SAR Cette activité concerne à la fois : l'animation des comités de gestion, la sensibilisation et la remobilisation des acteurs communautaires et l'appui conseil à la formalisation. Les séances d'animation s'inscrivent dans le renforcement de la dynamique communautaire. En effet, des séances de sensibilisation ont porté sur : l'importance de la formalisation, le processus de formalisation avec ces différentes étapes ; la gouvernance des organisations le rôle et la responsabilité des membres. La sensibilisation participe au renforcement de la dynamique communautaire et le développement d'un service de conseil de proximité à travers un suivi régulier des plans d'actions. Enfin à la suite de la tenue des AG de renouvellement des bureaux, les SAR sont appuyés à se formaliser au niveau des DRDR respectives.	

1	TAMBA	MISSIRAH	Missirah Toungoudé	06/05/2023	Etat des lieux, diagnostic, plan d'action et visite de site	**19**	**37**
3	Kaolack	Médina Sabakh	Santhie Médina	8 Avril 2023	Distribution des convocations aux membres de la SAR pour l'AG	**7**	**5**
4	Kaolack	Médina Sabakh	Santhie Médina	13 Avril 2023	Renouvellement du bureau	**8**	**7**
5	Kaolack	Médina Sabakh	Santhie Médina	10 Mai 2023	Rencontre avec un potentiel fournisseur d'engrais des SAR	**4**	**2**
6	Kaolack	Médina Sabakh	Santhie Médina	10 Mai 2023	Proposition d'un mode de fonctionnement	**5**	**3**
7	Kaolack	Ndramé escale	Aynoumane	12 Mai 2023	Sensibilisation des membres de la SAR et programmation d'une AG extraordinaire	**7**	**5**

8	Kaolack	Ndramé escale	Aynouma ne	17 Mai 2023	AG extraordinaire	**10**	**7**
9	Diourbel	Ndankh Sène	Mboumi	17 Mai 2023	**Suivi du plan d'actions** :La SAR a réellement besoin de l'assistance technique d'un plombier pour l'utilisation du système d'arrosage	**3**	
10	Diourbel	Taïf	Keur Baba	19 Mai 2023	**Suivi du plan d'actions** : Les membres de la SAR sont encore dynamiques et engagés	**3**	**2**
11	Kaolack	Ndramé escale	Aynouma ne	12 Mai 2023	**Suivi du plan d'actions** :Le bureau de la SAR fait preuve d'engagement pour la réussite de leurs activités	**5**	**;4**
12	Kaolack	Médina Sabakh	Santhie Médina	10 Mai 2023	**Suivi du plan d'actions** :règlement de certaines urgences et proposition d'un mode de fonctionnement de la SAR	**6**	**3**
13	TAMBA	NDOGA BABACAR	SARE BAMOL	08/04/2023	Appui à la mise en œuvre du plan d'actions	**4**	**2**
14	TAMBA	MERETO	KOUNDIA O SOUARE	15/04/2023	Appui à la mise en œuvre du plan d'actions Appui à la formalisation	**6**	**3**
15	TAMBA	DIALACOTO	DAR SALAM FODE	21/04/2023	Appui à la mise en œuvre des activités inscrites dans le plan d'actions	**2**	**1**
16	TAMBA	MISSIRAH	Missirah Toungoud é	06/05/2023	Elaboration de l'état des lieux issus du diagnostic puis du plan d'action et enfin une visite de site	**18**	**35**
17	TAMBA	MERETO	KOUNIAO SOUARE	21/05/2023	Appui à la formalisation de la SAR	**1**	
18	TAMBA	KAHENE DIALACOTO	Medina Kanene Malick Dar Salam Fodé	22/05/2023	Dépôt de dossiers et formalisation en cours	**2**	**5**
19	TAMBA	NETTEBOUL OU	THIARA	25/06/2023	Sensibilisation et états des lieux et redynamisation, appui à la formalisation	**5**	**4**
20	Fatick	Diossong	Talléne	27 Mai 2023	Cette partie de la réunion concernait le suivi des activités de production. En effet, certains membres avec l'appui du technicien avaient déjà commencé les repiquages de certaines productions telles que le piment, la tomate etc.	**7**	**1**
21	Fatick	Diossong	Talléne	27 Mai 2023	Cette seconde partie de la réunion portait sur l'élaboration	**7**	**1**

					de la charte de gestion du périmètre. D'autres points ont été discutés et seront soumis à l'AG pour adoption.		
TOTAL						**129**	**127**
Activités N° 3 : Formation des SAR **Genre**							
Description de l'activité : Formation des SAR Le processus de renforcement de capacités des membres des bureaux des SAR se poursuit. En effet, à la suite de chaque AG de renouvellement des bureaux, une session de formation sur la Gestion Administrative et Financière (GAF) est organisée au profit des nouveaux bureaux. Ces sessions sont des prétextes pour échanger sur : les rôles et responsabilités de chaque membre du bureau ; les éléments constitutifs d'une bonne gouvernance de l'organisation (SAR), le processus de formalisation, l'importance den la gestion administrative et les modalités de mise en œuvre, la gestion des ressources financières et les modalités d'exécution de la dépense par le trésorier. Ce module a été ainsi déroulé dans toutes les SAR. Il va s'en suivre le ; module consacré l'approvisionnement et au marketing dans une approche chaîne de valeur.							
1	Louga	Thiel	Wadane Jolof, Hodilodé	22 -05 - 2023	Les femmes sont engagées à exploiter le périmètre. En outre, il est noté une forte présence de jeunes dans le bureau de la SAR	**7**	**5**
2	Thies	Ngounian e	SeoHaye	06-05-2023 07-05-2023	Le bureau est essentiellement composé d'homme. Cependant, pour une prise en compte du genre, il a été décidé d'impliquer davantage les femmes dans la gestion des PTA	**14**	**0 1**
TOTAL						**19**	**6**
Activités N° 4 : Sensibilisation sur les pistes rurales **Genre**							
Description de l'activité : sensibilisation sur les pistes rurales Les séances de sensibilisation sectorielles (par type de réalisation) permettent de recueillir les avis et plaintes des différents acteurs bénéficiaires : populations, autorités administratives et territoriales. La proximité avec les bénéficiaires leur offre l'occasion de s'exprimer ouvertement sur la réalisation et les désagréments qui peuvent être causés. Ainsi les éventuelles plaintes sont prises en compte et des solutions endogènes dégagées. Ce processus participatif est initié en vue d'amener le comité d'usagers et les populations à s'investir dans la préservation de la piste à travers le désensablement systématique et le remblai des éventuelles ouvertures.							
1	Diourbel	Ngohé	Ndji	26 Juin	Quelques insuffisances sont notées : absence de pentes marquées pour le ruissellement des eaux hors du village ; absence de ralentisseurs à l'entrée des villages pour limiter les vitesses des véhicules.	**7**	**5**
2	Diourbel	Tiakhar	Lagnar et Ndiabay e	26 Juin	La réalisation a été fortement appréciée par les autorités administratives et les bénéficiaires	**4**	**3**
TOTAL						**11**	**8**
Activités N° 5 : Diagnostic des SAR							
Description de l'activité : Diagnostic des SAR La mission d'IEC au niveau démarre par le diagnostic participatif des SAR. Il permet ainsi : de disposer d'une situation de référence sous forme d'état des lieux, d'identifier les principales contraintes actuelles							

et éventuelles, d'envisager des solutions sous forme de plan d'actions, d'identifier et d'analyser les besoins en formation
Un rapport diagnostic est ainsi produit pour permettre à la mission d'apporter un appui-conseil de proximité et de faire intervenir le PUDC dans les meilleurs délais sur les aspects techniques.

1	TAMBA	BANI ISRAEL	NIERY	22/06/2023	Diagnostic avec les membres des bureaux et quelques adhérents	**7**	**3**
2	TAMBA	GOUMBAYEUL	KANIOBE	22/06/2023	Diagnostic avec les membres des bureaux et quelques adhérents	**4**	**5**
3	Diourbel	Ndankh Sène	Mboumi	17 Mai 2023	La SAR a réellement besoin de l'assistance technique d'un plombier pour l'utilisation du système d'arrosage	**4**	**4**
4	Diourbel	Taïf	Keur Baba	19 Mai 2023	Les membres de la SAR gardent toujours leur dynamisme et leur engagement	**3**	**2**
5	Kaolack	Ndramé escale	Aynoumane	12 Mai 2023	Le bureau de la SAR fait preuve d'engagement pour la réussite de leurs activités	**5**	**4**
6	Kaolack	Médina Sabakh	Santhie Médina	10 Mai 2023	Règlement de certaines urgences et proposition d'un mode de fonctionnement de la SAR	**6**	**3**
TOTAL						**29**	**21**

Activités N° 6 : Sensibilisation sur l'hydraulique **Genre**

Description de l'activité : Sensibilisation sur l'hydraulique
L'importance de l'eau n'est plus à démontrer notamment dans la partie Diéri de cette zone Nord. C'est ainsi que l'équipa pris en compte une demande du Coordonnateur PRI NORD en organisant des séances d'animation/sensibilisation sur les infrastructures hydrauliques pour d'une part renforcer la dynamique d'appropriation de l'ouvrage et d'autre part amener les acteurs à changer de comportements préjudiciables aux différentes installations. Il est envisagé de reconduire ces séances afin de : renforcer la dynamique communautaire en cours, bannir certains comportements, instaurer un système d'auto contrôle de proximité.

1	Matam	Oudalaye	Yawara Djery	22-06-2023	La réception est récente, le forage est certes fonctionnel mais le conducteur n'a pas été formé pour assurer les services d'entretien et de maintenance. Il a recours systématique à l'entrepreneur est un risque réel	**4**	**3**
2	Matam	Oudalaye	Gassé Diaby	22-06-2023	le forage est en bon état. Il dispose déjà d'un comité de gestion qui se charge de l'exploitation.	**6**	**2**
3	Matam	Oudalaye	Ouro Mamadou	24-06-2023	Le forage dispose d'un comité de gestion qui assure son exploitation. il ne rencontre aucune difficulté de gestion.	**3**	**3**
4	Matam	Oudalaye	Toubel	23-06-2023	Le forage est encore en bon état mais il est noté dans quelques mauvaises pratiques dont : le trafic d'eau sur les compteurs de ménage, l'ouverture des	**4**	**2**

					conduites par les pasteurs pour abreuver leurs troupeaux		
TOTAL						**17**	**10**
Activités N° 7 : Electrification rurale						**Genre**	
Description de l'activité : Electrification rurale Dans le but d'une utilisation rationnelle des ressources affectées, l'équipe d'IEC effectue un travail de veille en actualisant les besoins afin de prévenir le PUDC en temps réel. C'est ainsi que des séances de sensibilisation sectorielle axée sur l'électrification rurale a été organisée dans la région de Matam et dans différentes localités de la commune de Oudalaye. Il ressort de cette activité que la demande des dits villages cibles demeure. Toutefois, ils déplorent les lenteurs dans le démarrage effectif des dits travaux d'électrification rurale à l'exception de Réwane où les ménages sont électrifiés depuis 2 ans. La sensibilisation va se poursuivre sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'implication des bénéficiaires dans l'entretien et la préservation du dispositif.							
1	Matam	Oudalaye	Rewane	22-06-2023	Seuls les ménages disposent d'un système d'électrification solaire. L'éclairage public est encore une demande.	**3**	**6**
2	Matam	Oudalaye	Yonoufare	23-06-2023	C'est une grande localité avec plusieurs hameaux. Par contre, il manque d'accès à l'électricité.	**7**	**5**
3	Matam	Oudalaye	Dendoudy Dow	24-06-2023	Le besoin en électricité est très pressant dans cette localité.	**7**	**3**
TOTAL						**17**	**14**
Activités N° 7 : Accompagnement de l'installation des postes de santé						**Genre**	
Description de l'activité : Accompagnement de l'installation des postes de santé A la demande du PUDC l'équipe d'IEC a été fortement impliquée dans le processus de construction des postes de santé à travers l'information, la sensibilisation et la mobilisation communautaire pour appuyer les entreprises attributaires des travaux. Les séances de sensibilisation ont été l'occasion pour l'équipe d'IEC de montrer aux autorités territoriales l'importance du choix d'un site consensuel pour un bon usage, la délibération d'affectation et d'approbation du site en vue de la sécurisation de l'assiette foncière. Ainsi pour les deux collectivités territoriales et sous la conduite du Maire, les conseils municipaux ont délibéré dans les meilleurs délais pour affecter les terres pour la construction des postes de santé. Pour éviter une léthargie dans le processus d'animation, la prochaine étape mettra l'accent sur la mise en place du comité de suivi des travaux dans son aspect ingénierie sociale.							
1	TAMBA	KOMOTI	BINGUEL	14/06/2023	Accompagnement et suivi du choix du site. Appui-conseil sur la procédure de délibération de l'affectation du site	**4**	**1**
2	TAMBA	DIANKE MAKHA	DALAFING	16/06/2023	Appui-conseil sur la procédure de délibération de l'affectation du site	**3**	**2**
TOTAL						**7**	**3**

Tableau 21 : Suivi des engagements, progrès et contraintes de la mise en œuvre du contrat avec MSA

Indicateurs / Livrables Attendus/Engagements	Progrès/Résultats obtenus au 30 juin 2023	Contraintes
- Un plan de communication est élaboré, exécuté et les résultats font l'objet d'un suivi régulier ; - Un plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est élaboré tout au long de la mission et suivi mensuellement en rapport avec le PUDC ; - Un plan de formation est élaboré, exécuté et les résultats sont l'objet d'un suivi régulier ; - Sensibilisation thématique des populations bénéficiaires ; - Animation d'émissions radio ; - Visites de courtoisie systématiques aux autorités administratives ; - Appui à la remobilisation et la tenue des AG de renouvellement des SAR ; - Appui à la structuration et la formalisation des SAR ; - Élaboration d'un rapport diagnostic des SAR (situation de référence) ; - Élaboration et suivi d'un plan d'actions pour chaque SAR ; - Suivi des relations entre les SAR et les éventuels fournisseurs de services ; - Renforcement des capacités des membres de bureau des SAR en GAF ; - Animation territoriale autour des SAR : enjeux économiques et la dynamique communautaire ; gouvernance et développement économique local (DEL) ; - Appui à la finalisation des business plan des PTA ;	- Information sensibilisation des autorités administratives, des services techniques, des autorités municipales et des populations bénéficiaires ; - Appui à la formalisation des comités de gestion ; - Mise en place de comités de suivi des travaux et redynamisation des comités de gestion ; - Accompagnement des cibles dans la gestion des plaintes et la prise en charge des doléances ; - Accompagnement dans les démarches administratives pour la formalisation et la sécurisation foncière ; - Forte mobilisation des bénéficiaires autour des ouvrages ; - Implication progressive des jeunes et des femmes dans les comités de gestion ; - Diligence des autorités administratives et territoriales dans l'affectation de terre pour les postes de santé ; - Meilleure visibilité du PUDC et prise en compte des réalisations dans les conférences territoriales ; - Remobilisation des membres des comités de gestion des SAR ;	- Absence de relais pour couvrir l'étendue de l'espace d'intervention notamment entre les villages d'une même commune ; - Disponibilité des acteurs bénéficiaires notamment le Diéri ; - Lenteur dans le démarrage des travaux. Risque de démobilisation ; - Appui-conseil de proximité limité faute de relais communautaires pour poursuivre le travail de l'animateur ; - Corriger les manquements

- Appui au screening de certaines réalisations ; - Information/sensibilisation sur l'implantation des postes de santé ; - Appui-conseil et suivi des procédures de délibération et d'affectation de terre pour les postes de santé ; - Appui à la mise en place par arrêté du Maire d'un comité local de suivi des travaux	- Implication et facilitation des Sous-Préfets du travail de l'équipe d'animation ; - Production et remise des différents livrables : PEPP, plan de formation, plan de communication, plan de gestion environnementale sensible au genre, etc ; - Finalisation des différents business plan des PTA.	

L'enjeu majeure par rapport aux perspectives est lié à la préparation et la signature d'un avenant pour la suite des activités. Le dé**caissement y compris les engagements (FCFA) est de 137 140 120 soit un taux de 49,1% de consommation du budget**

Le contrat de MSA avec le PUDC a pris fin le 09 juillet 2023. La demande d'avenant est en train d'être étudiée. A cet effet, un certain nombre d'activités sont identifiées et proposées pour une prise en charge dans le cadre de leur intervention pour la prochaine année de mise en œuvre. Les activités portent sur 4 volets à savoir :

1. **Appui au processus de redéploiement du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PUDC par :**

- Information et sensibilisation des parties prenantes sur l'existence du MGP et les moyens de saisine à travers des réunions villageoises, des émissions radios, des réunions d'information, élaboration et diffusion de notes d'information aux acteurs, de supports de communication sur le MGP, etc ;
- Coordonner l'installation des comités de gestion des plaintes au niveau local, régional et national ;
- Participer à la formation des membres des comités de gestion des plaintes ;
- Assurer l'implantation et le suivi des fiches de gestion des plaintes ;
- Faire le suivi du fonctionnement des différents comités de gestion ;
- Identifier les contraintes et apporter des solutions pour une meilleure appropriation du mécanisme ;
- Produire des rapports trimestriels de suivi global des plaintes ;
- Participer à l'évaluation de la mise en œuvre du MGP.

2. **Appui au processus de planification et de redéploiement des sous-projets :**

- Elaborer en collaboration avec les chargés de projets des notes de présentation des différents volets d'intervention du PUDC (électrification ; pistes rurales, hydrauliques, équipements, postes de santé, PTA, magasins, écoles…) ;
- Informer et sensibiliser les bénéficiaires sur le contenu et la quintessence des sous-projets à redéployer ;

- Consultation les parties prenantes principales (réunions villageoises) et secondaires (entretiens et réunions) sur chaque sous-projet avant son implantation afin de recueillir leurs avis, craintes et recommandations sur le sous projet ;
- Tenir les Procès-verbaux de consultation des parties prenantes signés et les transmettre au PRI et au programme y compris les feuilles de présence ;
- Tenir à jour la liste des personnes rencontrées avec les coordonnées, adresses et signatures ;
- Elaborer des notes synthèses sur les résultats de consultation des parties prenantes par volet ;
- Appuyer la mise en place et le renforcement des comités de suivi locaux et de gestion des réalisations et investissements ;
- Tenir la base de données des statistiques des personnes rencontrées ou consultées par catégories, par sexe et par localité.

3. Appui au processus de validation des sites, de screening environnemental et social et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux hygiène sécurité et santé

- Remplir les formulaires de prospection et de validation site ;
- Suivre les délibérations des sites et s'assurer de leur disponibilité avant démarrage des travaux ;
- Participer au screening environnemental et social des sous-projets ;
- Informer et sensibiliser les populations y compris les bénéficiaires sur les impacts environnementaux et sociaux hygiène sécurité et santé associés aux sous-projets ;
- Informer et sensibiliser les populations sur les mesures d'atténuation des risques proposées ;
- Former les bénéficiaires sur les bonnes pratiques hygiène sécurité, santé et environnement.

4. Appui aux activités de reboisement et restauration des écosystèmes dégradés

- Informer et sensibiliser les populations sur l'important de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Appuyer la mobilisation des acteurs et leur information sur les activités de reboisement ;
- Informer et sensibiliser les populations sur la gestion des reboisements et mise en défens ;
- Animer des séances sur le suivi et l'entretien des réalisations ;
- Appuyer les comités de gestion des mises en défens pour la préparation de plan d'action ;
- Travailler en collaboration avec les eaux et forêts pour appuyer les comités à l'élaboration de protocole ou convention locale pour la gestion des mises en défens et/ou périmètre de reboisement ;
- Appuyer le suivi de la délibération des sites de mise en défens en collaboration avec le service forestier.

VII. Mécanisme de gestion des plaintes du PUDC

7.2. Objectifs et finalité

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes rapide, efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les conflits par la négociation et le dialogue.

L'un de ses principaux objectifs est de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et des différents projets et limitant les délais et risques associés à une action en justice.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire, encore moins de remplacer les canaux légaux et existants de gestion des conflits surtout celles liées aux Violences Basées sur le Genre. Spécifiquement, le MGP dans le contexte de la deuxième phase du PUDC vise à :

- Mettre en place un outil pour recueillir et traiter les plaintes dans la continuité des méthodes utilisées par le programme ;
- Prendre en compte les observations et recommandations émanant des parties prenantes principales et secondaires du programme y compris les bénéficiaires directs ou non bénéficiaires ;
- Prévenir et traiter les problèmes avant qu'ils ne prennent une ampleur regrettable ;
- Gérer les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour l'image du programme ;
- Etablir et maintenir un cadre de dialogue et de médiation avec les communautés et autres parties prenantes et les travailleurs et les employeurs ;
- Faciliter l'accès aux prestataires de services des Violences Basées sur le Genre (VBG), le Harcèlement et l'Abus Sexuels (HAS) au moins pour les services médicaux, psychosociaux et juridiques pour les survivantes de VBG/HAS ;
- Mettre en place des canaux de remontées de plaintes sûres et accessibles ;
- Documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation et abus harcèlements sexuels, pour lesquelles il y'aura des procédures spécifiques qui seront confidentielles et centrées sur les survivants), risque d'exclusion des bénéficiaires aux opportunités offertes par les projets et l'inefficacité de la qualité des services offertes aux bénéficiaires) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre ou entreprises recrutées d'y répondre ;
- Assurer le respect des normes environnementales et sociales ou sauvegardes opérationnelles des bailleurs comme la BAD.

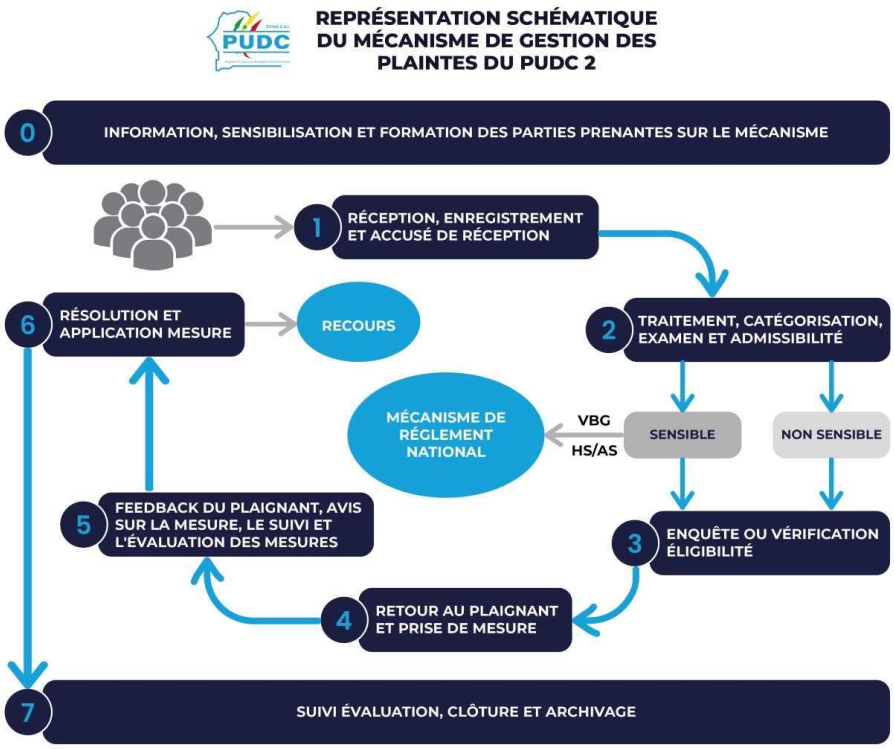

Deux plaintes ont été reçues au courant du trimestre. La première concerne la demande de paiement de la DEFCCS dans le cadre du protocole avec EXCELLEC sur le projet d'électrification de 2000 villages. Cette réclamation a été résolue et clôturée. La deuxième concerne la commune de Keur Saloum Diané qui réclame le respect des engagements de l'entreprise I CONS dans le cadre de leur convention locale pour le sous-projet construction piste rurale. La mission d'enquête de confirmation et de médiation entre les parties a été organisée le 09 juin 2023 par une équipe composée de l'expert environnement du PUDC, le responsable HSE et le directeur des travaux de I CONS, le spécialiste HSE de la mission de contrôle ICA/SONED. L'équipe a rencontré les représentant de la commune au niveau de la mairie. Les échanges ont permis de cerner le problème et de proposer des mesures. Les parties ont accepté les propositions et le suivi sera assuré par la mission de contrôle pur rendre compte au PUDC de la situation.

VIII. Bilan de la prise en charge des non-conformités ou points d'attention

Les orientations majeures de la stratégie portent essentiellement sur les actions et dispositions à prendre pour renforcer les initiatives en cours afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme dans le respect de la conformité environnementale et sociale hygiène sécurité et santé. Aussi, les efforts vont dans le sens de la capitalisation et du renforcement des acquis du programme en matière de gestion environnementale et sociale. Le tableau suivant présente le bilan de la prise en charge des points d'attention retenue pour gérer les contraintes et renforcer les mesures de gestion de la performance environnementale et sociale.

Tableau 22 : Niveau de prise en charge des non conformités et points d'attention

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
Déphasage entre les procédures de sélection environnementales et sociales de l'EES du PUDC et celles prévues dans le PA-PUDC	- Organiser une rencontre d'harmonisation des positions entre les équipes du PA-PUDC et de la BAD pour statuer sur la procédure à retenir	Réalisé	- Une rencontre de travail a été organisée dans les locaux du PUDC le 22 novembre 2022 entre l'expert environnement BAD, le chef de projet PA-PUDC et le conseiller en environnement du PUDC (voir compte rendu pour plus d'informations) ; - Le plan d'action est en cours d'exécution opérationnel a exécuté ; - Une rencontre technique est tenue chaque trimestre entre l'expert ; environnement de la BAD et l'équipe du projet pour faire le point sur le niveau de prise en charge des recommandations.
	- Pour rappel : l'EES prévoit uniquement un screening approfondi et dispense le PUDC des autres étapes de la procédure nationale ; par contre la BAD retient l'application de toutes les étapes de la procédure de sélection, de classification et d'évaluation environnementale et sociale.		- Une stratégie de planification des sous-projets et d'indication des impacts et de proposition de mesures d'atténuation en phase de redéploiement pour les nouveaux sous-projets. Elle porte sur : une cartographie et consultation des PP, la caractérisation et la validation du site, le screening environnement et social par sous-projet.
Screening environnemental et social non réalisé pour les travaux en cours et ceux en perspective ;	- Etablir la base de données ou le répertoire des sous projets	Réalisé	- Une base de données des sous-projets par région est finalisée en vue de planification des screening ; - La liste des sous projets par région est partagée avec la DEEC.
	- Elaborer avec l'appui de la CAT un résumé technique par type de sous-projet	Réalisé	- Un résumé technique par volet a été préparé pour renseigner la partie technique des fiches screening avec les PP impliquées dans la classification des sous-projets du PUDC (hydraulique, santé, éducation, électrification, chaine de valeur, …)

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
Le travail de screening environnemental et social confié à la DEEC dans le cadre du projet de La classification environnementale et sociale n'est pas réalisé pour les activités démarrées	- Rédiger les termes de références pour le déroulement des screening - Organisation des missions de screening avec les membres des CRSES - Suivre la transmission des rapports de screening par les CRSES au DREEC pour validation - Suivre la transmission des rapports de screening validées au PUDC par la DEEC	Réalisé	- Les outils sont finalisés, validés et renseignés, - La base de données des SP par région est stabilisée et partagée avec la DEEC et les DREEC, - La cartographie des membres du CRSES par type de sous projet est réalisée, - Les membres des comités régionaux sont formés sur les outils de gestion environnementale dans 10 régions ; - Les membres des CRSES impliqués par sous projet sont mobilisés dans le cadre des missions de screening ; - Les résultats des screening de postes de santé, magasins de stockages, de laiterie, de mini forages sont validées par les DREEC de Diourbel, Kaolack et Fatick ; - Les TDR pour le screening des sous projets pistes dans le cadre du projet FSD sont validés et en attente de budget pour dérouler ; - Le screening des sous projets pistes du lot de Thiès dans le cadre du projet BAD est en planification ;
	- Réaliser l'audit annuel de performance environnementale et sociale	En cours	- Les TdR pour le recrutement du consultant sont élaborés et validés par la BAD ; - Le processus de recrutement du consultant est retardé par une différence d'avis entre la BAD et la DCMP sur le processus de passation. La DCMP a demandé au PUDC d'allotir les marchés d'audits (comptable, environnement, passation…) ce que le Task Manager de la BAD n'a pas accepté pour non-conformité avec leurs procédures de passation de marchés qui n'autorisent pas l'allotissement de marchés prestations intellectuelles ; - L'engagement de démarrer l'audit au courant du premier trimestre de 2023 n'est pas respecté car le processus de passation est toujours en cours ; - Les 8 dossiers de manifestations reçus ont été évalués et le rapport d'évaluation est en cours de finalisation par la passation de marchés ; - La prochaine étape consiste à inviter les candidats retenus pour qu'ils soumettent leur proposition technique et financière.

Non-conformités-Points d'attention	Stratégie et actions prévues	Niveau Exécution	Commentaires/perspectives
	- Faire des rappels aux points focaux concernés sur l'obligation du respect des délais de transmission des rapports et des justifications des dépenses.	Réalisé	- Le rapport bilan de la DEEC est validé - Les pièces justificatives sont déposées ; - Les tableaux récapitulatifs de justification des dépenses non encore transmis par la DEEC ; - Le PTBA 2023 de la DEEC non encore officiellement partagé.
	- Adresser un courriel de rappel des engagements aux Directeurs de la DEEC et de la DEFCCS signataires des protocoles ;	Réalisé	- Le coordonnateur National du PUDC a adressé au Directeur de l'Environnement une lettre de rappel des engagements liés au protocole d'accord signé entre les parties.
	- Organiser une rencontre de travail avec les points focaux des directions concernées pour identifier les difficultés et apporter des appuis au besoin	Réalisé	- Une rencontre de travail pour le suivi des premiers projets de contrat a été organisée avec chaque point focal ; - Des échanges téléphones et emails sont régulières entre le chef de projet PA-PUDC et les points focaux DEEC, DEFCCS ; - Des rencontres et missions conjointes sont régulièrement tenues entre les experts du PUDC et l'équipe du cabinet MSA.
Retard de transmission du rapport de suivi environnemental et sociale du PUDC à la BAD	- Partager avec la BAD le rapport de suivi environnemental et social du PA-PUDC dans les délais.	Réalisé	- Les rapports trimestriels de 2022 et T1 2023 sont soumis à la BAD ; - Ce présent rapport T2 de 2023 est soumis par le programme.

Les recommandations et perspectives formulées durant les trimestres 2 et 3 de l'année 2022 ont été entièrement bien prises en charge. Le bilan est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Suivi recommandations T2 et T3 de 2022

Recommandations	Niveau MO
Solliciter une rencontre d'harmonisation entre l'équipe du PUDC (cheffe de projet, responsable cellule ingénierie sociale et conseiller en environnement et BAD (expert en charge du suivi environnemental et social du PUDC) sur les procédures de sélection et de classification environnementale et sociale.	**Réalisé**
Démarrer le screening environnemental et social et la consultation des parties prenantes.	**Réalisé**
Organiser des missions de supervision pour les travaux en cours et proposer des plans d'action pour la prise en charge des non-conformités.	**Réalisé**
Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit de conformité du programme.	**Réalisé**
Etablir la matrice de suivi des engagements des entreprises.	**Réalisé**
Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre.	**Réalisé**
Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises.	**Réalisé**
Renseigner de façon régulière la matrice des indicateurs liés au suivi environnemental et social.	**Réalisé**

Tableau 24 : Bilan mise en œuvre feuille de route du 09 fèvrier 2022

Actions	Echéances	Etat d'exécution à la date du 09.02.2023	Niveau Prise en charge
1. Soumettre le rapport pour les trimestres 2 et 3	10 décembre 2022 ;	Réalisé. Le dernier rapport T4 a été soumis et revu et validé.	Satisfaisant
2. Poursuivre le travail de screening environnemental et social et de consultation des parties prenantes entamé dans le cadre des PTA ;	En continue	Le screening de 10 SP postes de santé, 04 SP magasins de stockage ; 04 sous de mini forage, 1SP de production maraîchère sur 01 ha ; 03 sous projets PTA sont réalisés à date.	Satisfaisant

		Une mission de poursuite des screening est prévue au courant du mois de mai pour les 10 postes de santé restants et les magasins de stockage et mini forage en plus du sous projet piste avec ETF en instance	
3. Elaborer et soumettre à la BAD une note d'orientation méthodologique pour le déroulement des missions de suivi de la conformité avec les membres des comités régionaux de suivi environnemental et social ;	15 mars 2023	Note élaborée sera soumise à la Banque	Acceptable
4. Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit annuel de performance du programme ;	15 février 2023	Réalisé : les TdR élaborés sont validés par la BAD	Acceptable
5. Finaliser et opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes pour le programme ;	7 mars 2023	Le document sera soumis à la BAD en plus de la note de suivi dans le rapport	Acceptable
6. Définir une stratégie et un système de gestion environnementale et sociale du programme en perspective de la prise en charge des exigences de tous les partenaires techniques et financiers ;		Ok dans le rapport. A extraire et mettre sous forme de note qui sera envoyée à la Banque	Acceptable
7. Maintenir la stratégie de mobilisation des membres des CRSES pour le déroulement des screening dans chaque région en collaboration avec les équipes pôles régionaux d'intervention et les spécialistes du programme en suivi environnemental et social ;	En continue	Réalisé	Acceptable
8. Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre ;	Décembre 2022	Non réalisé par la BAD	Acceptable
9. Elaborer et soumettre un plan d'action pour le renforcement des mesures autour des travaux de pistes ;	31 Mars 2023	En cours	acceptable

10. Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises ;	En continue	Réalisé	Acceptable
11. Encourager la collaboration entre les experts en environnement et social du PUDC	En continue	Réalisé	Acceptable
12. S'assurer de l'effectivité du travail environnemental requis et de l'insertion des clauses environnementale et sociale avant le lancement des DAO.	En continue	Partiellement	Acceptable

Le niveau de suivi des recommandations formulées lors de la rencontre du 09 fèvrier 2023 entre les experts environnement et social du PA PUDC et de la BAD est jugé très satisfaisant. L'ensemble des points de contrôle est acceptable. Compte tenu du fait qu'il s'agit des activités continues, il a été suggéré de maintenir la matrice pour garder en repérage la dynamique d'évolution de la performance du projet en matière de gestion environnementale et sociale. Ci-dessous la matrice de suivi des recommandations à jour.

Tableau 25 : Bilan de la mise en œuvre des recommandations à la date du 1er juin 2023

Actions	Echéance	Etat d'exécution à la date du 01 Juin 2023	Niveau Prise en charge
13. Soumettre le rapport pour les trimestres 2 et 3	10 décembre 2022	**Réalisé** Le rapport T1 2023 est validé	Satisfaisant
14. Poursuivre le travail de screening environnemental et social et de consultation des parties prenantes entamé dans le cadre des PTA ;	En continue	**Réalisé** Screening ES réalisé pour 20 postes de santé, 04 SP magasins de stockage ; 04 mini forage, 01 production maraichère sur 01 ha ; 03 PTA. Une mission de poursuite des screening est réalisée au courant du mois de mai pour les 10 postes de santé restants	Satisfaisant
15. Elaborer et soumettre à la BAD une note d'orientation méthodologique pour le déroulement des missions de suivi de la conformité avec les membres des comités régionaux de suivi environnemental et social ;	15 mars 2023	**Réalisé** Note élaborée soumise à la Banque dans le rapport T1	Satisfaisant
16. Elaborer et soumettre à la BAD des termes de références pour la conduite de l'audit annuel de performance du programme ;	15 février 2023	**Réalisé** TdR validés par la BAD et recrutement du consultant en cours	Acceptable
17. Finaliser et opérationnaliser le mécanisme de gestion des plaintes pour le programme ;	7 mars 2023	**Réalisé** Le MGP de MSA a été partagé avec la BAD au trimestre 1 de	Satisfaisant

Actions	Echéance	Etat d'exécution à la date du 01 Juin 2023	Niveau Prise en charge
		2023 et celui du PUDC est soumis au T2	
18. Définir une stratégie et un système de gestion environnementale et sociale du programme en perspective de la prise en charge des exigences de tous les partenaires techniques et financiers ;	En continue	**Réalisé** A extraire du rapport et mettre sous forme de note qui sera envoyé à la Banque	Satisfaisant
19. Maintenir la stratégie de mobilisation des membres des CRSES pour le déroulement des screening dans chaque région en collaboration avec les équipes pôles régionaux d'intervention et les spécialistes du programme en suivi environnemental et social ;	En continue	**Réalisé** Les activités de screening sont toutes réalisées avec l'implication des membres des CRSES	Satisfaisant
20. Planifier une mission conjointe PUDC-BAD pour le suivi du volet environnement et social d'ici fin décembre ;	Décembre 2022	Activité planifiée du 13 au 16 juin 2023	Satisfaisant
21. Elaborer et soumettre un plan d'action pour le renforcement des mesures autour des travaux de pistes ;	31 Mars 2023	**Réalisé** Le rapport présente le niveau de mise en œuvre des plans d'actions	Satisfaisant
22. Partager avec la banque de façon régulière les avancées sur le suivi environnemental et social afin d'améliorer la visibilité et réduire au maximum les objections sur les dispositions prises ;	En continue	**Réalisé** Les rapports sont régulièrement soumis	Satisfaisant
23. Encourager la collaboration entre les experts en environnement et social du PUDC	En continue	**Réalisé**	Satisfaisant
24. S'assurer de l'effectivité du travail environnemental requis et de l'insertion des clauses environnementale et sociale avant le lancement des DAO.	En continue	**Réalisé** Le rapport présente la décision des DREEC sur chaque fiche de screening	Satisfaisant

Le tableau suivant présente le bilan de la mise en œuvre des recommandations issues de la revue du rapport T1 2023 et de la réunion du 01.06.2023 avec la BAD.

Tableau 26 : Suivi des Recommandations et perspectives formulées lors de la rencontre technique de validation du rapport T1_2023

Actions	Echéances	Exécution
1. Partager les versions clean et commentée du rapport T1 2023	15 juin 2023	Réalisé
2. Partager les TdR du recrutement du consultant pour l'audit de performance validés par la BAD ; 3. Partager les DAO PTA et centrales solaires ;	15 juin 2023	Réalisé
4. Réaliser l'audit annuel de performance	Fin juin	Non réalisé
5. Partager le MGP de MSA	15 juin 2023	Réalisé
6. Finaliser le MGP PUDC	15 juillet 2023	Réalisé
7. Organiser des sessions de renforcement des capacités de l'équipe du PA PUDC sur le SSI de la BAD par l'expert environnement BAD	Trimestre 3 2023	En attente
8. Maintenir les actions en continue dans la matrice de suivi des recommandations	En continue	Réalisé

IX. Conclusion Perspectives et recommandations

Les résultats du suivi pour la période considérée montrent des avancées au plan du suivi environnemental et social des sous-projets en cours d'exécution. Le travail de screening environnemental et social entamé en 2022 s'est poursuivi en 2023 de même que le suivi de la performance environnementale et sociale du PA PUDC malgré les lenteurs de la réalisation de l'audit de performance du projet.

La stratégie mise en place par la coordination pour une prise en charge des non-conformités a connu un niveau de mise en œuvre satisfaisant avec l'implication de toutes les parties prenantes. Les constats de la BAD sur le niveau de performance des entreprises mobilisées et la gestion des plaintes par le programme sont pris en charge. Les conclusions de la supervision du 13 au 16 juin de la BAD confirment les avancées significatives malgré la formulation de quelques recommandations de l'expert de la BAD qui méritent une attention particulière.

La poursuite de la démarche au prochain trimestre (Juillet-Aout-Septembre 2023) permettra de maintenir le bon niveau de prise en charge des volets environnement et ingénierie sociale dans la mise en œuvre du programme et de mieux prendre en charge les points d'attention. Les perspectives pour le prochain trimestre sont :

- Finaliser le processus de recrutement du consultant pour l'audit annuel de performance environnementale et sociale du programme ;
- Poursuivre le suivi de la performance environnementale et sociale des travaux en cours ;
- Finaliser les screening des sous-projets postes de santé, magasins de stockages, mini-forages et chaînes de valeur ;
- Diligenter les PTBA de la DEEC et la DEFCCS pour l'exercice 2023 ;
- Formation du personnel du PUDC sur la gestion environnementale et sociale hygiène sécurité et chantier ;
- Partage du mécanisme de gestion de plaintes ;
- Formation des membres des SAR des PAC sur les bonnes pratiques d'une agriculture écologique et intelligente face au climat.

X. Annexes

10.1. Mécanisme de Gestion des Plaintes du PUDC
10.2. Fiche screening environnemental et social validé
10.3. Compte rendu mission supervision travaux pistes
10.4. Stratégie de reboisement I CONS et projet d'actes d'engagement avec les GPF
10.5. Liste de présence des rencontres de consultation avec les partenaires de mise en œuvre des volets environnement et social